

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES.

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS-15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 39^e SÉANCE

1^{re} Séance du Vendredi 27 Novembre 1959.

SOMMAIRE

1. — Questions orales sans débat (p. 3057).

Extension de la sécurité sociale aux non-salariés (question de M. Cassagne) : MM. Bacon, ministre du travail ; Cassagne.

Délais pour les demandes de certains titres de guerre et de péculé.

(question de M. de Graça) : MM. Triboulet, ministre des anciens combattants ; de Graça.

Report d'une question.

Suspension et reprise de la séance.

2. — Loi de finances pour 1960. — Discussion et vote sur la motion de censure (p. 3069).

Discussion générale : MM. Leenhardt, Portolano, François-Valentin.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Brocas, Paquet, Bosson.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Ordre du jour (p. 3072).

* (1 f.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

EXTENSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AUX NON-SALARIÉS

M. le président. M. Cassagne expose à M. le ministre du travail que la législation actuelle laisse en dehors de la sécurité sociale une partie très importante de la population française, soit d'après le dernier recensement 3.950.000 agriculteurs non-salariés, dont plus de 2 millions de personnes classées « aides familiaux », 85.000 industriels utilisant plus 5 salariés, 740.000 artisans, 180.000 commerçants utilisant plus de 2 salariés, 1.275.000 commerçants employant moins de 3 salariés, 125.000 personnes appartenant aux professions libérales, 28.000 infirmières, assistantes sociales, 17.000 artistes et environ 200.000 personnes de classifications diverses ; qu'ainsi en tout, près de 6 millions de Français sont en dehors du champ d'application de la sécurité sociale. Il lui demande où en sont les études sur la généralisation de la sécurité

sociale et si dans ces études est prévue l'extension aux exploitations agricoles, de manière que tous les Français sans distinction puissent bénéficier des mêmes avantages.

La parole est à M. le ministre du travail.

M. Paul Bacon, ministre du travail. Alors que la législation des allocations familiales a été étendue à toute la population par la loi du 22 août 1946, il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'étendre le régime des assurances sociales à la généralité de la population.

Le grand nombre des entreprises artisanales, commerciales et même industrielles, donne à la structure sociale française, ainsi que M. Cassagne le fait remarquer dans sa question, une physiologie propre et fait obstacle à l'extension pure et simple aux éléments non salariés de la population de l'ensemble du régime de sécurité sociale applicable aux salariés ou aux assimilés.

Sans doute, le législateur, par une loi, celle du 22 mai 1946, a-t-il expressément prévu l'application par étapes du régime général de sécurité sociale à l'ensemble de la population, mais cette généralisation s'est heurtée, en fait, à de tels obstacles qu'il a fallu, sinon y renoncer, du moins ralentir considérablement le rythme d'intégration qui avait été prévu. On s'est borné jusqu'à présent, pour venir en aide aux plus défavorisés, à créer à leur profit — et, bien entendu, à la charge du Trésor — une allocation temporaire aux économiquement faibles. Tel a été l'objet de la loi du 13 septembre 1946.

Puis, d'autres lois, celles du 17 janvier 1948 et du 10 juillet 1952, ont institué des régimes de vieillesse en faveur des professions artisanales, industrielles, commerciales, agricoles et libérales, système qui fonctionne dans le cadre d'une organisation propre à chacune de ces grandes branches professionnelles.

Si donc il existe en France, comme dans tous les pays du monde d'ailleurs, un courant indiscutable vers la généralisation de la sécurité sociale, il s'en faut que cette généralisation soit actuellement un fait accompli. Des fractions importantes de la population restent, comme l'a souligné l'honorable parlementaire, en dehors du bénéfice des assurances sociales.

Il faut avouer, d'ailleurs, que l'extension à toute la population d'une assurance maladie, maternité, invalidité et décès, pose des problèmes d'actuariat délicats, difficiles à régler sur le plan financier, en raison de la diversité des situations, et, partant, des difficultés à fixer des règles générales en fonction des possibilités contributives de chacun.

Cependant, les études pour l'extension aux non-salariés de la législation des assurances sociales sont poursuivies. Mais, étant donné l'importance des problèmes à résoudre et les difficultés qu'ils suscitent, il n'appartient pas au seul ministre du travail de fixer un délai pour l'aboutissement de ces études.

J'ajoute d'ailleurs, pour répondre à une question précise que me pose M. Cassagne, que la situation des exploitants agricoles, en l'état actuel de la législation et aussi longtemps que les textes fondamentaux qui régissent les régimes de sécurité sociale seront en application, relève plus directement de M. le ministre de l'agriculture.

Je puis cependant indiquer, d'accord avec mon collègue M. Rochereau, que les conditions dans lesquelles un régime obligatoire d'assurance-maladie pourrait être institué au profit des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille travaillant avec eux, ont fait l'objet d'une étude du ministère de l'agriculture, qui a réuni à cet effet un groupe de travail. Un avant-projet de texte a été préparé mais l'institution d'un tel régime est subordonnée présentement à la question délicate que soulève son financement.

M. le président. La parole est à M. Cassagne.

M. René Cassagne. Je vous remercie, monsieur le ministre, des renseignements que vous venez de nous donner.

Le problème est en effet fort important, parce que, depuis le 19 octobre 1945, date de l'ordonnance qui organisait la sécurité sociale en France, une généralisation progressive de la législation en la matière était prévue. Depuis le groupe socialiste s'est prononcé pour un système de sécurité sociale couvrant tous les risques auxquels sont exposés les différentes catégories sociales du pays. Certes, des difficultés incontestables doivent être surmontées pour faire passer ce projet dans la réalité des faits, mais par une première proposition déposée en 1945 et par deux propositions de loi supplémentaires portant les numéros 9896 et 10011, déposées respectivement les 13 et 27 janvier 1955, nous avons montré ce que nous désirions en l'occurrence.

Comme l'indique d'ailleurs l'exposé des motifs de la première de ces propositions, nous devons constater que le coût des soins médicaux augmente dans des proportions considérables en même temps que s'accroît l'efficacité de la médecine.

Cette évolution rend l'accès d'une médecine de qualité de plus en plus difficile non seulement à l'immense masse des salariés mais encore à un grand nombre de non-salariés.

L'extension de l'assurance-maladie aux travailleurs non salariés et à leurs ayants droit répond sans aucun doute au désir des intéressés.

Dans cet exposé, je dois déjà renoncer à faire état, parmi les six millions de travailleurs qui ne bénéficient pas de l'assurance-maladie et du capital-décès, de près de quatre millions d'exploitants agricoles — deux millions d'exploitants proprement dits et deux millions de personnes classées comme aides familiaux — parce que ceux-là dépendent non pas des services du ministère du travail, mais de ceux du ministère de l'agriculture, ainsi que vous venez de l'indiquer, monsieur le ministre.

Puis-je vous dire, cependant, combien personnellement je trouve regrettable cette espèce de particularisme qui porte à considérer toujours l'agriculture comme un monde à part et qui jusqu'à ce jour a été contraire à ses propres intérêts, puisqu'il l'empêche d'obtenir les mêmes avantages que les autres activités professionnelles où ne lui permet de les obtenir qu'avec un très grand retard.

Un jour viendra, je l'espère — j'en suis même persuadé — où toutes les Françaises et tous les Français, quelles que soient leur profession ou leur mission, pourront bénéficier des mêmes droits, des mêmes avantages et de la même solidarité nationale.

Pour ceux qui retiennent aujourd'hui notre attention, nous voudrions que la généralisation soit conçue comme un système unifié s'appliquant simultanément dans les mêmes conditions aux artisans, aux commerçants, aux industriels et aux membres des professions libérales.

Elle pourrait se limiter à l'assurance-maladie, au sens large du terme — c'est-à-dire à l'assurance-maladie proprement dite, à l'assurance-invalidité et à l'assurance-maternité — ainsi qu'au capital-décès.

Le système devrait comporter, en matière de prestations en nature, des garanties analogues à celles que procure le régime général, c'est-à-dire la couverture de tous les soins médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation, etc., sans limitation de durée, la fixation des tarifs de responsabilité et de remboursement selon la procédure en vigueur pour les salariés.

En matière de prestations en espèces, des indemnités journalières devraient être accordées après l'exercice d'un contrôle.

Les cas d'invalidité et de décès peuvent être étudiés dans le même esprit, l'ouverture du droit à prestations devant être seulement justifié par l'activité, professionnelle et le versement d'une cotisation.

Enfin, l'organisation administrative du système serait à étudier avec les représentants des intéressés leur garantissant toutes possibilités de gestion et de contrôle.

Je sais bien, monsieur le ministre, que je n'ai pas abordé le problème financier.

Mais si, par une simple règle de trois, on effectue le calcul de ce que pourrait représenter le coût de cette généralisation, on est stupéfait de constater qu'une simple cotisation de 3.500 à 4.000 francs par mois suffirait pour que les catégories professionnelles en cause bénéficient des mêmes avantages que les salariés.

Ce n'est donc pas un problème sans solution.

Monsieur le ministre, tous ces points ont fait l'objet de notre part d'études sérieuses. Le groupe socialiste à l'intention de déposer deux nouvelles propositions intéressantes, l'une les artisans, les commerçants, les industriels, les membres des professions libérales, et l'autre les agriculteurs.

Cela me conduit, monsieur le ministre, à vous poser certaines questions, afin de lever un malentendu dû à quelque incompréhension et à ce que nous considérons — nous souhaitons nous tromper — comme un refus, de la part du Gouvernement, de collaborer avec l'Assemblée nationale.

Vous êtes responsable, sur le plan national, de ce secteur social extrêmement important. Deux grands problèmes vous sollicitent à l'heure présente : la réforme de la sécurité sociale et la généralisation de cette sécurité sociale. Au nom de mon groupe, je vous demande, monsieur le ministre, d'intervenir avec force au sein du Gouvernement pour que les décisions ne soient pas prises en dehors du Parlement, lequel détient le pouvoir législatif.

Quelles que soient votre bonne volonté et la valeur de vos études, dites-vous sans cesse que les propositions et les suggestions des parlementaires méritent, non seulement d'être entendues, mais encore suivies, si, dans cette enceinte, une majorité le veut.

La méthode consistant à écouter seulement les dirigeants des œuvres de sécurité sociale, les représentants les plus qualifiés du syndicalisme ou d'associations comme celles des infirmes et malades ou des mutilés du travail, sans vouloir retenir une seule de leurs suggestions, est mauvaise.

A quoi, d'autre part, pourrait aboutir un groupe d'études constitué dans notre première commission si, par avance, on était décidé à s'en tenir strictement au projet présenté par les techniciens du ministère, sans aucune modification ? Vous devez, monsieur le ministre, nous rassurer sur ce point. Votre projet

de réforme, votre projet de généralisation sont-ils établis ? Votre réponse n'est pas affirmative sur ce point. Quand pouvons-nous espérer en avoir connaissance ?

Le projet viendra-t-il en discussion devant le Parlement pour y être étudié par les commissions compétentes, confronté avec nos propres positions ? Des problèmes de cette nature ne peuvent pas recevoir une solution valable et durable s'ils n'ont pas été ennoblis, réchauffés, certains diront humanisés, par l'apport de ceux qui les ont étudiés dans la réalité et sous leur aspect humain. Ce que je vous demande, au nom de mon groupe, c'est précisément de permettre à notre assemblée de jouer le grand rôle d'humanité et d'efficacité qui doit être le sien. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

DÉLAIS POUR LES DEMANDES
DE CERTAINS TITRES DE GUERRE ET DE PÉCULE

M. le président. M. de Gracia expose à M. le ministre des anciens combattants que le législateur a, plusieurs fois, reculé les délais légaux pour les dépôts de demandes d'attribution des titres de combattant volontaire de la Résistance, déporté et interné de la Résistance, déporté et interné politique, réfractaire, personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi, patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi. Des dispositions semblables ont été prises pour les demandes de pécule alloué aux anciens prisonniers de la guerre 1939-1945 ou à leurs ayants cause au titre de l'article L 334 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Sans méconnaître la nécessité de fixer une limite à ces démarches, il attire son attention sur la situation de beaucoup d'intéressés qui n'ont pas la possibilité de se tenir au courant des dispositions légales les concernant. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu de reculer une dernière fois les délais de forclusion et de mettre ce temps à profit pour mettre en œuvre un système propre à informer les catégories intéressées des droits qui leur sont offerts dans les domaines susvisés.

La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Raymond Triboulet, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Le problème des forclusions est déjà ancien et je l'avais trouvé posé au ministère des anciens combattants il y a quatre ans. A cette époque, la plupart des délais légaux pour le dépôt des demandes d'attribution des titres auxquels se réfère M. de Gracia dans sa question étaient arrivés à expiration. Les dates étaient très variables suivant les catégories puisque chaque catégorie de ressortissants avait été créée par une loi différente et que le législateur n'avait pas pris soin d'unifier les limites de forclusion qui étaient fort diverses : 1^{er} mars 1954, 25 mars 1954, 19 mai 1954, 1^{er} juin 1954, etc.

J'avais donc estimé, à cette époque, qu'il importait d'unifier tous ces statuts. Et, la plupart des délais étant venus à expiration au mois d'avril 1955, j'avais fait adopter par le Parlement une loi prolongeant jusqu'au 31 décembre 1955 tous les délais concernant les titres délivrés par le ministère des anciens combattants.

Puisque M. de Gracia a évoqué les moyens d'information, je précise que j'avais alors utilisé tous ceux qui étaient à ma disposition, c'est-à-dire l'Agence française de presse et toute la presse parisienne et de province qui — je l'ai vérifié lorsque j'ai été saisi de votre question, mon cher ancien collègue — ont publié très largement nos communiqués.

Depuis, les délais ont été encore prolongés. Le 1^{er} août 1956, une loi est venue prolonger jusqu'au 31 décembre 1957, avec effet rétroactif, le délai qui était expiré le 31 décembre 1955. Enfin, la loi du 31 décembre 1957 a prorogé une dernière fois tous ces délais jusqu'au 31 décembre 1958.

Bref, tous les délais ouverts pour déposer les demandes ont fait l'objet d'une prolongation de trois ans.

Je sais bien que certaines associations, quand elles me rendent visite, me rappellent qu'il y a des cas individuels. Tel ou tel intéressé, pour des raisons particulières, n'a pas jugé opportun de demander sa carte. Très souvent, c'est parce que son état de santé devenant déficient, il songe à solliciter une pension et il vient réclamer la carte qu'il avait négligé de demander en temps utile. On lui annonce alors que le délai est clos depuis le 31 décembre 1958.

Quelles sont vos intentions à cet égard ?

Je signale tout d'abord que pour certains titres évoqués par M. de Gracia, c'est-à-dire ceux qui concernent les déportés et internés de la Résistance et les combattants volontaires de la Résistance, des certificats sont délivrés par le ministère des armées, qui facilitent grandement l'obtention de ces titres. Ce sont les certificats F. F. I., F. F. C. ou R. I. F.

Si nous rouvrons les délais en ce qui concerne les titres, il peut paraître opportun de les rouvrir également pour les certificats accordés par le ministère des armées.

Or le ministère des armées s'est toujours opposé à rouvrir les délais dont certains sont expirés depuis le 7 décembre 1949. Vous voyez que le ministère des anciens combattants a été infiniment plus bienveillant que le ministère des armées. Je m'excuse de cette constatation qui n'est pas une atteinte à la solidarité gouvernementale, mais c'est un fait que les délais n'ont expiré que le 31 décembre 1958 pour le ministère des anciens combattants, alors qu'ils étaient clos, pour le ministère des armées, depuis le 7 décembre 1949, ou depuis le 1^{er} mars 1951 pour les F. F. I. et le R. I. F.

Depuis, malgré les démarches des ministres des anciens combattants qui se sont succédées, le ministère des armées s'est toujours opposé à rouvrir les délais, faisant valoir qu'il lui faudrait rétablir des commissions dissoutes et des bureaux F. F. I. C. dans les régions militaires, ce qui nécessiterait un nombreux personnel d'exécution. Si bien que certains certificats qui seraient très utiles aux déportés et internés de la Résistance, ou aux combattants volontaires de la Résistance, pour faire reconnaître leurs droits, ne peuvent plus être obtenus, et cela depuis longtemps.

Néanmoins, les titres afférents aux divers statuts des victimes de guerre peuvent être obtenus sans certificat militaire. C'est plus difficile, mais les certificats ne sont pas indispensables.

Jesouhaiterais, personnellement, n'entreprendre des démarches auprès du ministère des finances que si l'on m'apporte la preuve qu'il existe un nombre suffisant de cas individuels.

Car vous sentez très bien, monsieur de Gracia, que le ministère des finances est très opposé à la réouverture des délais et qu'il souhaite, depuis longtemps, qu'on ne rouvre pas sans cesse de nouveaux dossiers, afin que les droits des anciens combattants soient stabilisés. En somme, il veut savoir, du point de vue administratif et financier, quel est exactement, quinze ans après la guerre, le nombre des bénéficiaires.

Vous le savez, j'ai dû mener des combats sur le plan financier depuis quelques mois. Il n'était donc peut-être pas opportun, dans ces conditions, ni absolument nécessaire de provoquer de nouvelles discussions entre les services du budget et le ministère des anciens combattants.

Maintenant, après le dépôt de mon budget et son vote — car j'espère qu'il sera voté, mais nous ne le saurons qu'à l'issue de la séance suivante — nous serons plus à l'aise et je demanderai la suppression de certaines forclusions dans la mesure où les associations intéressées, que j'ai prévenues depuis plusieurs mois, m'apporteront la preuve qu'il existe, par exemple, une centaine de cas. Car on ne saurait, évidemment, rouvrir un délai pour un ou deux cas ; mieux vaudrait alors prendre des mesures individuelles, et je m'y emploierais. Il faudrait, dans tous les cas, donner aux services financiers des chiffres aussi précis que possible.

Voilà quel est le point de la question et quelles sont mes intentions.

M. le président. La parole est à M. de Gracia.

M. Lucien-Pierre de Gracia. Je remercie M. le ministre des anciens combattants, qui nous a quand même ouvert une porte s'il ne les ouvre pas toutes.

Mon souci était de lui demander si le Gouvernement pensait pouvoir reculer le délai de forclusion pour des cas individuels, assez nombreux d'ailleurs, de braves gens qui, mal informés, ou non informés, ou même parfois négligents, n'ont pas fait le nécessaire pour obtenir la reconnaissance de leurs droits.

Il s'agit pour eux d'obtenir la reconnaissance de leurs titres plutôt que de les monnayer. Ils ne sont pas plus animés par des considérations financières que vous, monsieur le ministre. Ce n'est pas votre esprit — et ce ne serait pas le cas de nous opposer l'article 40 de la Constitution.

Il s'agit de délais et d'information.

Je ne reviens pas sur la question des délais ; mais, en ce qui concerne l'information, je souhaite que vous informiez toutes les associations dans l'esprit que vous venez de définir. Je vous en remercie à l'avance.

Les débats auxquels nous avons assisté nous ont permis, d'ailleurs, d'apprécier votre esprit traditionnellement généreux et loyal envers les anciens combattants. Je ne reviens pas sur le drame vécu ces derniers jours où vous avez vous-même ouvert les portes de l'espérance aux anciens combattants ; vous venez de les ouvrir encore à ceux qui pouvaient être atteints par la forclusion et qui, grâce à vous, ne le seront pas, puisque vous êtes disposé, d'une part, à examiner les cas individuels, d'autre part, à diffuser une meilleure information.

Je vous en remercie, au nom des différentes associations de victimes de la guerre que j'ai citées dans ma question. (Applaudissements.)

REPORT D'UNE QUESTION

M. le président. L'ordre du jour appellerait la question n° 1369 de M. Billoux à M. le Premier ministre.

Cette question a été transmise à M. Jacquinot, ministre d'Etat. Mais M. le ministre d'Etat m'a fait connaître qu'il ne pouvait assister à la présente séance.

En conséquence, conformément au deuxième alinéa de l'article 137 du règlement, cette question est reportée d'office en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance réservée aux questions.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

Je vais maintenant suspendre la séance.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures et demie, est reprise à seize heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1960

Discussion et vote sur la motion de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par :

MM. Raoui Bayou, Paul Béchard, Billières, Georges Bonnet, Pierre Bourgeois, Boutard, Brocas, Cassagne, Chandernagor, Clamens, Arthur Conte, Darchicourt, Darras, René Dejean, Mme Delabie, MM. Denvers, Derancy, Deschizeaux, Desouches, Duchâteau, Ducos, Dieras, Dumortier, Durroux, Guy Ebrard, Just Evrard, Maurice Faure, Forest, Félix Gaillard, Gauthier, Gernez, Hersant, Juskiewinski, Lacroix, Tony Larue, Francis Leenhardt, Max Lejeune, Longueue, Mazurier, Mercier, Guy Mollet, Pierre Monnerville, Montalat, Eugène Montel, Müller, Padovani, Pavot, Pic, Poignant, Charles Privat, Privet, Regaudie, Sablé, Schaffner, René Schmitt, Jean Valentin, Francis Vals, Var, Emmanuel Véry, Widenlocher. (Application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité sur le projet de loi de finances pour 1960 dans la rédaction du texte du Gouvernement modifié par les amendements votés par l'Assemblée nationale.)

Voici l'ordre et la durée des interventions des orateurs inscrits dans la discussion générale de la motion, dans le délai fixé, soit avant midi trente :

MM. Leenhardt, 30 minutes ;
Portolano, 30 minutes ;
François Valentin, 30 minutes ;
Brocas, 45 minutes ;
Paquet, 20 minutes ;
Bosson, 15 minutes ;
Habib-Delonce, 30 minutes ;
Waldeck Rochet, 20 minutes ;
Beauguette, 15 minutes ;
Coste-Floret, 15 minutes ;
Le Pen, 20 minutes ;
Eugène-Claudius Pelit, 15 minutes ;
Durbet, 15 minutes.

La parole est à M. Leenhardt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Mes chers collègues, nous inaugurons aujourd'hui une procédure nouvelle : il n'y a plus de neutres, il n'y a plus d'abstentionnistes. On est pour la motion de censure ou on est pour la confiance ; on est contre le budget ou on est pour le budget. Seuls sont recensés les votes de ceux qui sont pour la motion de censure ; ceux qui ne la votent pas sont censés avoir approuvé entièrement le budget.

Cette procédure n'a pas été inventée par M. le Premier ministre lorsque, garde des sceaux, il préparait les travaux qui alimentèrent les discussions ministérielles des premiers constituants. Cette procédure a été présentée pour la première fois le 16 janvier 1958, dans un projet n° 6327, au nom du président Félix Gaillard, par les ministres Lecourt, Christian Pineau, Bourguès-Maunoury, Chaban-Delmas et Pflimlin.

L'Assemblée nationale, le 21 mars de l'année dernière, adopta un texte un peu différent — on a oublié tout cela — et le transmit au Sénat. Ce texte interdisait de façon très rigoureuse les abstentions et prévoyait des sanctions extrêmement sévères contre les abstentionnistes. Il fallait être pour ou être contre.

Pourquoi en était-on venu à des dispositions aussi dures ? Parce que les barrières que les constituants de 1946 avaient dressées contre l'instabilité ministérielle avaient été tournées.

On raille volontiers les constituants de 1946, comme s'ils avaient voulu perpétuer l'instabilité ministérielle de la III^e République ; on oublie que, pour la plupart, c'étaient des résistants qui avaient combattu, non seulement pour la libération de leur pays ...

A droite. Cela n'a aucun rapport ! (Protestations à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. ... mais pour la rénovation des institutions (Applaudissements à l'extrême gauche), qui avaient fait le serment d'appliquer le programme du Conseil national de la Résistance, lequel exprimait le vœu que l'on rende possible « une démocratie (Interruptions à droite) ... »

M. René Schmitt (s'adressant aux interrupteurs). Sans les Résistants, vous ne seriez pas là !

M. Francis Leenhardt. ... une démocratie, qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple, la continuité de l'action gouvernementale ».

Pour assurer cette stabilité, qu'avait prévu les constituants de 1946 ? Qu'un gouvernement ne serait renversé que si la confiance était refusée, à la majorité absolue. Et très rares auraient été les crises ministérielles, sous la IV^e République, si cette règle avait été observée. Mais la plupart des gouvernements sont partis alors qu'il n'y avait contre eux qu'une majorité relative. Pourquoi ces gouvernements ne se sont-ils pas maintenus, alors que la Constitution le leur permettait ? Pour deux raisons qui expliquent la procédure d'aujourd'hui.

C'est d'abord par amour-propre : ils pensaient que leur autorité était atteinte ; ils avaient recueilli moins de voix que l'opposition. D'où l'idée, pour éviter cela, de ne plus recenser que les seuls votes exprimant la défiance, les votes de censure.

La deuxième raison, c'est que les gouvernements avaient engagé la confiance sur le vote d'un texte et que celui-ci était écarté lorsque s'était affirmée contre eux-mêmes une majorité, fût-elle simplement relative ; ils n'avaient plus alors les moyens qu'ils avaient réclamés pour gouverner. D'où l'idée, reprise dans la Constitution d'aujourd'hui, de considérer le texte comme adopté d'office si la motion de censure est repoussée.

Eh bien ! nous tenons à rappeler, au seuil de ce premier débat sur une motion de censure, que, pour notre part, nous approuvons entièrement la procédure nouvelle. Elle n'est pas parmi les dispositions de la Constitution que nous avons critiquées. J'ajoute que si, elle avait été en vigueur en 1957, il est probable que le gouvernement Guy Mollet n'aurait pas été renversé (Murmures au centre et à droite) ... pas à ce moment-là.

Dans le scrutin que j'évoque, la majorité absolue était de 298 voix ; contre la confiance, se prononcèrent 250 voix, pour la confiance, 213. Mais on comptait 131 absents ou abstentionnistes qui auraient été obligés de se prononcer avec la nouvelle procédure ou dont les voix auraient, à défaut, compté pour le gouvernement.

Je réponds ainsi à ceux qui croient ou qui feignent de croire que nous avons la nostalgie des crises faciles et fréquentes et aussi à ceux qui écrivaient hier, dans l'Humanité, que les socialistes, en votant « oui » lors du référendum sur la Constitution, avaient renoncé au régime parlementaire. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La nation a droit à des députés qui prennent leurs responsabilités. Et quand le pays aura changé de majorité, nous ne serons pas fâchés de disposer de plus de stabilité pour lutter contre les féodalités économiques. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers à gauche, au centre et à droite.)

M. Jean Legendre. Vous n'êtes pas d'accord avec M. Vincent Auriol ! (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Maintenant, mes chers collègues, pourquoi ce scrutin ? D'où vient que ce Gouvernement, qui dispose d'une majorité qu'aucun autre gouvernement n'a eue depuis très longtemps, soit obligé de poser la question de confiance pour faire voter son budget ?

Parce que, depuis onze mois, le Gouvernement s'obstine à ne tenir aucun compte de la volonté des élus de la nation, à les considérer comme quantité négligeable (Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur quelques bancs au centre et sur de nombreux bancs à droite) ou à leur prêter la nostalgie des anciennes prérogatives des parlementaires.

Cela a commencé avec la discussion du règlement. Toute cette discussion a été faussée parce que le Gouvernement craignait que sa majorité ne vote des résolutions l'invitant, par exemple, à supprimer la franchise imposée en matière de sécurité sociale, ou à rétablir la retraite des anciens combattants, des deux erreurs dont l'histoire dira qu'elles ont pesé lourdement sur les destinées du régime nouveau. (Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur quelques bancs au centre et sur de nombreux bancs à droite.)

Pour ces raisons de circonstances, le Gouvernement a pesé de tout son poids pour ajouter des limitations nouvelles aux limitations raisonnables que la Constitution avait instituées.

C'est ainsi que, sur deux points essentiels qui valent d'être rappelés, il a réussi. Il a fait appliquer aux propositions de résolution, qui sont de simples vœux, les mêmes irrecevabilités qu'à des propositions de loi. Il a fait repousser la possibilité de

conclure par un vote, sous certaines conditions qu'il était pourtant très difficile de réunir, les discussions portant sur les questions orales avec débat.

Un compromis était intervenu entre les groupes de la majorité, mais le Gouvernement le tailla en pièces. Nous avons fait des propositions très raisonnables prévoyant de simples votes d'orientation. Le Gouvernement a pesé lourdement sur l'Assemblée pour les écarter, comme si, en supprimant les votes, on supprimait les mécontentements. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Un conseil général a le droit de voter des résolutions, le Parlement, non. Pourtant, les députés ont à remplir un rôle légitime d'intercession entre l'opinion et le pouvoir. C'est leur raison d'être depuis que les parlements existent. Le Gouvernement n'en veut pas. Ces vœux l'importunent. Il préfère écouter d'autres avis.

Nous sommes nombreux, ici, à penser que les avis de l'entourage pèsent souvent plus que les avis du Parlement. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Nous sommes nombreux à penser que c'est dans l'entourage qu'on trouve les animateurs de cette petite guerre contre le Parlement, parmi ceux qu'on a appelés, je crois, les « petits barons du régime ». (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Cependant, mes chers collègues, les ordonnances de décembre ont illustré suffisamment le fait que, lorsque l'influence du Parlement est absente, c'est l'influence des bureaux qui l'emporte dans les conseils du Gouvernement.

Je crois qu'il fallait retracer l'origine du malaise dans lequel nous nous trouvons maintenant. Vient ensuite le budget, le budget qui est l'heure des rendez-vous sérieux, où l'on ne peut pas échapper à des votes.

Le ministre des finances, dans les jours qui précèdent, voyage. (*Sourires à l'extrême gauche et au centre gauche.*) Nous voyons le Premier ministre ajourner les arbitrages de conseils ministériels en conseils interministériels. Et la discussion du budget prend un gros retard, un retard dont je vais montrer qu'il atteint très exactement seize jours au total. Et pour rattraper ce retard, le Gouvernement n'imagine rien de mieux que d'interpréter de nouveau d'une façon restrictive les délais que la Constitution et la loi organique lui imposent et de raccourcir le délai de quarante jours qui était déjà assez court. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au cours de notre séance du 12 novembre, le président de notre Assemblée a déclaré ceci qu'il est opportun de rappeler dans ce débat :

« Je crois que tout le monde, je dis bien tout le monde, ce qui ne vise pas seulement l'Assemblée nationale, qui me paraît unanime, mais également M. le Premier ministre... je crois que tout le monde est d'accord pour que la leçon porte ses fruits, c'est-à-dire pour que dorénavant... l'ensemble des textes budgétaires, aussi bien le budget lui-même que les annexes, soit déposé et distribué au plus tard le premier mardi d'octobre. »

C'était le 12 novembre. Le Gouvernement n'en a pas moins continué, malgré les déclarations de notre président, à soutenir que le délai de quarante jours part du dépôt en un seul exemplaire des documents budgétaires, comme s'il était vraisemblable que la Constitution ait pu prévoir que le délai de quarante jours soit un délai théorique et non pratique, comme si le bon sens ne criait pas que le délai de quarante jours ne peut partir que du jour où l'ensemble des documents budgétaires sont dans les mains de l'ensemble des députés. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Or, c'est le 15 octobre que la première annexe a été mise à la disposition de l'Assemblée et c'est le 22 octobre — le 20, en ce qui concerne la commission des finances, mais le 22 pour l'Assemblée elle-même — que les derniers fascicules se sont trouvés dans les mains de l'ensemble des députés.

Contre l'avis de l'Assemblée nationale unanime, le Gouvernement a décidé que ce délai partirait du 15 octobre.

C'est alors qu'abusant de son droit de priorité pour la fixation de l'ordre du jour — droit qui ne nous paraît vraiment pas pouvoir être utilisé dans une circonstance où le désaccord est total entre le Gouvernement et le Parlement — le Gouvernement, à partir de ce moment, a disposé à sa guise du temps de l'Assemblée, de ses jours comme de ses nuits, imposant au personnel de l'Assemblée de travailler dans des conditions inhumaines (*Exclamations à gauche, au centre et sur divers bancs.* — *Applaudissements à l'extrême gauche*) et empêchant les représentants de la nation d'accomplir, tant en commission qu'en séance, leur tâche essentielle qui est de contrôler les dépenses de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je ne citerai qu'un seul exemple.

C'est en commission des finances que la discussion a été le plus bousculée. J'ai gardé certaine convocation où nous étions annoncés l'examen de dix budgets dans la même journée, ce qui privait la commission de toutes les auditions de ministres qui sont une des formes les plus efficaces du contrôle parlementaire.

Je rappelle également que, dans la séance de mardi après-midi, le président de séance, en annonçant le budget de l'industrie et du commerce qui traite de toutes les activités de base — charbon, gaz, électricité — qui pose aussi la question de la coordination des moyens énergétiques ainsi que le problème des circuits de distribution, le président de séance, dis-je, a été obligé de demander aux rapporteurs s'ils étaient d'accord pour limiter la durée de leur intervention à cinq minutes.

Voilà dans quelle bousculade on nous a fait travailler.

Un tel comportement et une telle contestation sur les délais dont dispose le Parlement suffiraient, à eux seuls, pour mériter la censure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

De plus, que penser d'un gouvernement qui, depuis plusieurs mois, est invité tour à tour par les représentants de presque tous les groupes de cette Assemblée, courtoisement d'abord, de façon plus pressante ensuite, à publier les travaux préparatoires de la Constitution qui, seuls, permettraient d'apprécier la valeur de ces interprétations unilatérales et autoritaires dont nous sommes gratifiés et qui, quinze mois après la fin des travaux n'a pas encore répondu à cette invitation. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Si ces textes interprétatifs étaient publiés, il ne serait plus possible — nous en sommes certains — de torturer notre règlement et la Constitution comme on le fait depuis quelques mois. Ces textes interprétatifs ne permettraient sans doute pas non plus aux plus hauts personnages de la République de s'exprimer dans telle ville du Sud-Ouest avec une désinvolture extraordinaire, l'un déclarant que peu lui importe si le régime est parlementaire ou présidentiel et l'autre affirmant qu'il existe un secteur présidentiel réservé où le Gouvernement exécute et un autre secteur où il conçoit. (*Protestations à gauche et au centre.*)

Je n'ai pas la citation exacte ; je préfère ne pas la connaître. (*Interruptions à droite, et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. François Misoffe. On vous l'enverra.

M. Francis Leenhardt. En somme, nous avons une Constitution, mais vous faites comme si nous n'en avions pas. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Exactement !

M. Francis Leenhardt. Dans un important article consacré à nos institutions, paru dans *Le Populaire* du 18 novembre, M. Guy Mollet écrivait ceci :

« Ou bien, dans une phase qu'on veut espérer prochaine, on en viendra à une interprétation plus fidèle des textes et de leur esprit en matière de rapports entre le Président de la République, l'exécutif et le législatif, ou bien nous risquons de voir le régime actuel glisser rapidement vers sa propre usure ». Et il ajoutait : « Une rénovation de la République s'imposait. Il n'est pas question que nous revenions à l'ornière ancienne. Mais nous ne saurions approuver qu'on passe d'un excès à l'excès contraire. »

Alors, nous demandons : quand aurez-vous fini de déformer la Constitution que nous avons votée par ce que nous considérons comme des interprétations abusives ? Quand comprendrez-vous enfin que vous travaillez ainsi pour ceux qui ont voté « non » ? (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Quand votre radio aura-t-elle fini d'inciter au mépris des élus de la nation, comme l'a rappelé avec vigueur notre collègue M. Diligent ? (*Viifs applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

Quand comprendrez-vous enfin qu'aucune machine ne peut fonctionner sans un minimum d'huile et que vous prenez des responsabilités historiques, depuis de longs mois, en mettant dans les rouages constitutionnels du sable et parfois même des boulons ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mes chers collègues, j'ai montré que le Gouvernement n'aurait pas eu besoin de poser la question de confiance sur le budget s'il n'avait pas chargé de chicanes — au singulier et au pluriel — ses rapports avec le Parlement.

J'en viens maintenant au texte de la motion de censure. Ce texte est très clair. C'est un texte honnête. (*Protestations sur quelques bancs à droite.*) On nous somme d'approuver le budget. Nous ripostons sur l'ensemble du budget et nous censurons l'ensemble de la politique économique et sociale et le budget qui en est l'expression. Mais le conflit algérien pèse trop lourdement sur la vie de la nation. (*Exclamations sur de nombreux bancs au centre, au centre droit et à droite.*)...

M. René Schmitt. Que signifient ces protestations ?

M. Francis Leenhardt. Le conflit algérien, dis-je, pèse trop lourdement sur la vie de la nation pour que nous n'y fassions pas référence, en dehors, d'ailleurs, de tout esprit de manœuvre. (*Murmures au centre, au centre droit et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les signataires de notre motion de censure ont approuvé — et ils ne le cachent pas — la politique algérienne définie par la déclaration du 16 septembre 1959. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

En premier lieu, notre motion mentionne le refus d'approuver les mesures prises contre les droits légitimes des anciens combattants.

Mes chers collègues, la cause des anciens combattants a été défendue à cette tribune au cours du débat de mardi en des termes si émouvants et si nobles qu'il n'y a lieu, à mon sens, ni à retouche ni à répétition.

Je n'en évoquerai que l'aspect financier. Deux thèses sont en présence ; il y a celle de mon ami Darchicourt suivant laquelle il ne s'agit pas d'une question financière mais d'une question d'amour-propre : *errare humanum est, perseverare diabolicum.* (*Interruptions et rires à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Plusieurs voix à gauche, au centre et à droite. Amen ! (*Mouvements divers.*)

M. Jean Legendre. Cette thèse n'est pas très laïque ! (*Rires à droite.*)

M. Francis Leenhardt. Cette thèse est très logique ; on peut l'exprimer autrement et dire que lorsque l'on se bat on a intérêt à choisir les créneaux.

Et puis, il convient de considérer que le Gouvernement a apporté des assouplissements à son plan de redressement économique et financier ; celui-ci n'est pas tabou, il n'est pas intangible.

J'ai énuméré récemment à cette tribune une série d'assouplissements dont celui que l'on se rappelle le plus facilement est la suppression de la franchise de 3.000 francs par assuré et par trimestre pour le remboursement des produits pharmaceutiques.

L'autorité gouvernementale gagne-t-elle à ce que la révision des mesures prises contre les anciens combattants soit opérée en plusieurs étapes ? Une étape qui est sous nos yeux et une autre que l'on nous fait espérer pour 1961 au cas où la situation financière le permettrait.

D'après la thèse du Gouvernement, la situation financière ne permet pas encore de rétablir intégralement la retraite des anciens combattants ; on espère qu'on pourra la rétablir en 1961.

Cette thèse, mes chers collègues, nous paraît d'une faiblesse pitoyable.

Savez-vous de combien se sont accrues les dépenses publiques en dix-huit mois, de juin 1958 au budget de 1960 ? A près de 1.500 milliards (*Exclamations à l'extrême gauche*) exactement 1.444 milliards et je montrerai dans un instant que les dépenses publiques ont augmenté, depuis le budget que nous avons adopté, en 1958 jusqu'au budget de 1960, de 1.644 milliards.

Oui, bien sûr, vous êtes étonnés. Il est devenu très difficile, avec la nouvelle présentation budgétaire, de faire les additions essentielles, les additions globales. Il faut procéder à tout un travail de recotement et je demanderai qu'une autre année, ce travail de comparaison avec les exercices antérieurs soit fait, pour le compte de tous, par les soins de la commission des finances.

Comment comprendre que, dans ce total si impressionnant de milliards, il n'ait pas été possible de trouver les 7 milliards de dépenses nécessaires ?

D'autre part, M. le Premier ministre, à la commission des finances, nous a exposé, il l'avait d'ailleurs déjà fait à la tribune, que lorsqu'on défend un budget, « chaque milliard compte ».

Chaque milliard compte mais, quand nous avons proposé 7 milliards comme gage pour rétablir l'exonération du salaire unique au titre de la surtaxe progressive, qui a abandonné volontairement le gage ? C'est le Gouvernement et cela n'est pas vieux, cela date du 29 octobre dernier. Au cours de la séance publique du 29 octobre, notre collègue Tony Laruc a souligné que le Gouvernement abandonnait le gage que la commission des finances lui avait proposé et notre collègue, fort justement, a ajouté : J'espère que vous serez aussi généreux quand viendra en discussion le problème de la retraite des anciens combattants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, vous refusez en prétextant de la rigueur de votre budget. Mais où est la rigueur ? N'ai-je pas pu affirmer ici, le 6 novembre, sans crainte d'être démenti, que l'impasse, dont vous proclamiez glorieusement que, contre vents et marées, elle restait plafonnée à 600 milliards, était en réalité de 800 milliards ?

L'affaire est simple. Vous savez bien que, depuis le début de l'exercice 1959, la caisse d'amortissement a été supprimée. Vous l'avez supprimée en incorporant dans le budget toutes les recettes qui servaient à l'amortissement de la dette mais les charges d'amortissement de la dette, que nous évaluons pour l'année prochaine à environ 200 milliards, ne sont plus incluses dans

le budget et elles viennent augmenter la charge globale du Trésor, c'est-à-dire l'impasse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) En d'autres termes, les charges d'amortissement étaient financées par des recettes spéciales. Vous les « ratissez » et l'impasse se trouve discrètement augmentée d'autant.

Ensuite, pour vous justifier, il ne reste plus qu'à changer la signification traditionnelle du mot impasse et à la remplacer par la notion d'endettement net. Mais vous ne changez rien au fait que, avant votre « rigueur », les charges d'amortissement étaient couvertes par des recettes spéciales et qu'aujourd'hui elles viennent augmenter l'impasse officielle de 200 milliards. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En deuxième lieu, la motion de censure dénonce la politique anti-agricole du Gouvernement.

Là aussi, la cause est entendue ; les débats sur le budget du ministère de l'agriculture sont encore trop récents pour que j'aie besoin de rappeler l'étendue du malaise qu'ils ont révélé.

Les organisations professionnelles agricoles ont, d'ailleurs publié une brochure que j'ai sous les yeux — que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute — et qui est relative au plan de redressement économique et financier. Les auteurs de la brochure chiffrent à 256 milliards, c'est-à-dire 10 p. 100 du revenu agricole, les charges nouvelles qui ont été imposées à l'agriculture par le budget de 1959, notamment par la suppression des indexations, la hausse des produits industriels, les taxes sur le vin, etc. Dans les conclusions de cette étude, page 40, on peut lire cette appréciation formulée en termes très mesurés :

« La répartition des charges entre les différentes catégories professionnelles et sociales ne paraît pas s'établir avec une équité suffisante. D'une manière générale, une part trop lourde de ces charges pèse sur les Français dont la condition matérielle et sociale est la plus modeste et l'effort demandé à l'agriculture est manifestement excessif ».

En troisième lieu, notre motion dénonce la diminution progressive du pouvoir d'achat des travailleurs.

Qui peut le contester ?

Dans la discussion générale du budget, le 6 novembre, j'ai cité à cette tribune les chiffres figurant dans le rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, suivant lesquels le pouvoir d'achat du salarié parisien a baissé de 12 p. 100 entre le 1^{er} juillet 1957 et le 1^{er} avril 1959 et j'ai demandé pourquoi le Gouvernement ne voyait d'inflation que dans la hausse des salaires et jamais dans l'augmentation des revenus des autres catégories de la nation.

Je ne recommencerai pas ce discours, mais je veux souligner qu'au cours des dernières semaines les hausses de prix des produits alimentaires dues à la sécheresse sont venues s'ajouter au catalogue des hausses qui avaient été voulues par le Gouvernement lorsqu'il a établi le budget de 1959.

Face à cette poussée des prix, qu'a fait le Gouvernement ? Il a délibéré, il a hésité, il a tergiversé pendant plusieurs semaines et le prix de la viande, denrée pilote qu'on a appelée l'étalon de la monnaie, a baissé de 20 p. 100 à la production, alors que, à la consommation, les prix n'ont nullement changé.

C'est la raison essentielle pour laquelle le Gouvernement a perdu, le 1^{er} novembre, le palier du salaire minimum interprofessionnel garanti.

A la fin de l'hiver, au début du printemps, se produira une nouvelle baisse de l'approvisionnement et une hausse nouvelle du prix de la viande. Vous perdrez un autre palier du S. M. I. G. car, en vérité, vous n'avez aucune volonté de combat. Vous menez l'action sur le plan psychologique, à grand renfort de manchettes de journaux, avec l'opération de baisse de cinquante articles. Or, à y regarder de près, on s'aperçoit que les prix pratiqués sont souvent plus élevés que ceux qu'on peut constater en de nombreux endroits à Paris.

Vous vous êtes emparés dans votre doctrine libérale qui vous empêche d'agir. Votre maître à penser, M. Rueff, a sans doute résumé la position du Gouvernement lorsque, dans la conférence qu'il a donnée le 23 septembre dernier, il a déclaré : « Laissez-moi vous dire que ce problème des prix est entièrement fallacieux ».

Si fallacieux qu'aujourd'hui l'immense patience des salariés à laquelle vous devez les résultats que vous avez obtenus pour la trésorerie en devises et pour la trésorerie en francs, est épuisée, et c'est dans tous les secteurs que monte la protestation sociale contre la vie chère et contre l'injustice de votre politique.

Il existe, cependant, plusieurs moyens à employer. Vous aviez celui de la réforme fiscale par laquelle vous pouviez alléger les taxes sur la consommation. Tenant compte des difficultés des salariés, vous pouviez recourir à un autre moyen : celui des subventions. Grâce à 150 milliards de francs de subventions accordées pendant six mois, vous pouviez traverser la période nécessaire pour atteindre le moment où, avec les nouvelles récoltes, une détente se manifesterait sur les prix

des fruits, des légumes et de la viande. Et vous sauveriez le palier du S. M. I. G.

A cause de vos préjugés, de votre sectarisme doctrinal (Exclamations à gauche, au centre et à droite), vous préférez rester fidèles à vos discours sur les opérations « vérité », alors que, par ailleurs, ils sont démentis par des subventions à la R. A. T. E., au sucre et dans d'autres secteurs.

Vos préjugés doctrinaux ont déjà coûté cher à la monnaie. A bien des reprises, et si vous continuez sur cette lancée (Interruptions à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche)...

C'est parfaitement exact! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Et si vous continuez sur cette lancée, tout le bénéfice de la dévaluation sera bientôt perdu pour l'exportation. Dans tous les domaines (Interruptions à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche. — Mouvements divers)...

Mes chers collègues, j'exprime ma pensée. Je ne suis nullement surpris de ne pas exprimer la vôtre. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Dans tous les domaines, nous constatons la même détermination.

Je prends l'exemple de la réforme administrative. On crée une commission. Finalement, quel est le bilan jusqu'à présent? Je sais bien que les travaux ne sont pas terminés, mais on a découpé en morceaux un ministère, le ministère des affaires économiques, dont le congrès de l'U. N. R. a réclamé qu'il devienne un grand ministère! En fait de réforme administrative, nous avons lu au *Journal officiel*, il y a deux jours que le Gouvernement poussant très loin, dans cette circonstance, son amour de la vivisection, a découpé la direction du commerce intérieur en deux parties: une partie devient la direction de l'expansion industrielle, les autres morceaux vont quai Branly. Nous avons maintenant deux ministres, MM. Fléchet et Fontanet, qui sont glorieusement à la tête d'une seule direction. Voilà tout ce que nous avons jusqu'à présent en matière de réforme administrative!

Autre exemple: l'expansion. Vous créez une commission. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas le courage de prendre vous-même l'initiative de briser certaines structures malthusiennes et parasitaires. Vous êtes durs pour les petits et pour les faibles, mais vous êtes timides devant les économiquement forts. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En fait d'expansion, à l'occasion de l'examen du budget de la construction, nous avons eu la révélation, par les analyses et les chiffres que notre ami M. Denvers a apportés à la tribune, que, alors que le développement de la productivité et de la capacité de production permettrait de lancer des logements au rythme de 350.000 par an, si aucun fait nouveau n'intervenait nous ne lancerions pas plus de 250.000 logements par an. Et les chiffres de notre collègue M. Denvers n'ont pas été contestés, n'ont pas été réfutés. Quand on connaît la situation du logement en France!...

Si le Gouvernement continue sur cette lancée, nous disons que son bilan, dans quelques mois, pourra tenir en quatre mots: ni stabilité, ni expansion.

Mes chers collègues, j'en ai terminé. (Exclamations à droite et sur plusieurs bancs à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

Chacun va prendre ses responsabilités en votant contre notre motion ou en ne prenant pas part au vote. Parmi ceux qui ne la voteront pas, nous savons qu'il y en a beaucoup qui nous donnent raison et qui nous rejoindront un jour. Nous savons aussi qu'il y en a beaucoup dans le pays qui souhaitent, comme nous, à la fois le succès de la politique algérienne, le changement de la politique économique et sociale et un meilleur fonctionnement de nos institutions. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Djelloul Berrouane. Ce n'est pas vrai!

M. Francis Leenhardt. Notre motion exprime à la fois toutes ces aspirations. Chacun sent bien qu'elle s'inscrit, non pas dans ce que je ne sais quelle reprise des guerillas du passé, mais dans la tradition républicaine des représentants de la nation qui sont soucieux, comme l'indique notre motion, de « remplir les devoirs que leur assigne la Constitution ». (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Portolano. (Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.)

M. Pierre Portolano. Mesdames, messieurs, nous sommes en présence de la première motion de censure à laquelle donne lieu l'application de la nouvelle Constitution. A ce seul titre, nos débats auraient dû être peut-être d'un plus haut intérêt que celui qui serait le leur si les conditions dans lesquelles ils s'engagent n'avaient pas provoqué une certaine confusion.

Il est remarquable, en premier lieu, que cette motion ne procède pas d'une génération spontanée, mais qu'elle ait été provoquée par l'engagement par le Gouvernement de sa responsabilité.

Aussi bien, il semble que, nolens, volens, le Gouvernement se présente un peu comme le collaborateur des auteurs de la motion, et réciproquement. (Applaudissements au centre droit et à droite. — Rires et exclamations à l'extrême gauche. — Protestations à gauche et au centre.)

M. le président. Je vous en prie! Ecoutez M. Portolano!

M. Pierre Portolano. En second lieu, il est remarquable que cette sorte de question de confiance — pour employer une expression ancienne — se présente comme une mise en demeure qui est adressée. Cette mise en demeure a pour but, en l'espèce, d'empêcher l'Assemblée d'émettre un vote hostile sur un point qui, bien que mettant en cause un noble principe que nous avons, nous aussi, défendu, et des sentiments profonds qui sont les nôtres, n'en est pas moins un point particulier du budget.

Or la libre appréciation du budget par le Parlement constitue, traditionnellement, l'essentielle caractéristique du régime parlementaire dont il a été proclamé, tant par celui qui est aujourd'hui le Chef de l'Etat que par la Constitution, qu'il restait le nôtre, comme étant la condition même du régime républicain. (Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.)

Il nous semblait, à nous, que la mise en jeu de la responsabilité gouvernementale — bien que, textuellement, son domaine ne soit pas limité, puisque M. le Premier ministre peut utiliser cette procédure, sans aucune restriction, sur le vote d'un texte — devait être, si l'on veut réellement instaurer un grand régime, réservée aux textes importants et comportant de grandes options dont doivent dépendre les grandes actions. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Aussi me permettrai-je de dire au Gouvernement, dans l'intérêt même de son régime, de notre régime (Très bien! Très bien! au centre droit et à droite. — Mouvements divers sur certains bancs à gauche et au centre) pour lequel nous avons mené et menons encore, en Algérie une campagne si acharnée et, pour certains d'entre nous, parfois si dangereuse (Applaudissements au centre droit, à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche) qu'elle interdit à quiconque de nous donner des leçons de loyalisme — que le précédent qui s'instaure aujourd'hui est doublement dangereux.

Il est dangereux pour l'Assemblée, parce qu'il semble marquer la volonté du Gouvernement de se réserver, à chacune des divergences de vues, qui sont normales dans un régime de liberté, la possibilité de couper court par voie d'ultimatum, ce qui restreint singulièrement en fait le domaine de la liberté. (Applaudissements au centre droit, à droite, ou centre gauche, sur certains bancs au centre et à l'extrême gauche.)

En droit étroit, cela peut être légal. Mais on n'a jamais intérêt, en politique comme en économie, à abuser de son droit ou de sa force. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

C'est d'ailleurs en application de ce principe moral que la jurisprudence civile sanctionne l'abus de droit et la jurisprudence administrative le détournement de pouvoir.

M. Frédéric Dupont. C'est très juste.

M. Pierre Portolano. C'est aussi dangereux pour le Gouvernement, car — ici j'essaye, comme vous le voyez, d'élever le débat — si cette tendance s'affirmait, l'Assemblée pourrait un jour, ayant l'impression qu'on l'empêche de remplir normalement sa tâche, ainsi que je l'ai dit dimanche, détourner, elle aussi, la motion de censure de son but et livrer à des jeux qu'on a voulu interdire à juste titre mais qui restent, eux aussi, légalement possibles. Ce serait fâcheux, et peut-être pourriez-vous, monsieur le Premier ministre, nous apporter sur ce point quelques précisions dans un intérêt commun.

Je vous dis tout de suite, monsieur le Premier ministre — car, de même que nous n'aimons pas recevoir d'ultimatum, nous ne prétendons pas en donner — que notre attitude ne sera pas déterminée aujourd'hui par les déclarations que vous êtes susceptible de faire. Elles nous paraissent simplement utiles pour la collaboration nécessaire qui doit exister entre le Parlement et le Gouvernement quel qu'il soit.

Quant à la motion de censure actuelle, je vous annonce dès maintenant qu'au moins la grande majorité d'entre nous — car nous n'avons pas imposé une discipline de vote sur cette question — ne la votera pas pour plusieurs raisons.

La première raison résulte de ce qui vient d'être dit. La conséquence en est que, pour nous, les données du problème étant faussées, le problème ne peut être correctement résolu. Nous n'entendons pas aider à créer un précédent contraire, selon nous, à ce que nous pensons être l'esprit de la V^e République (Applaudissements au centre droit et à droite) celle, mon Dieu, que, sans aucun excès d'orgueil, nous avons contribué, disons simplement un peu, à mettre au monde. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Cet esprit de la V^e République il est, dans le cadre traditionnel des institutions républicaines, donc parlementaires, un esprit de rénovation qui exciut les petits moyens dont j'ai déjà parlé mardi dernier.

En second lieu, pour en revenir à la motion elle-même, il m'a paru objectivement — on m'excusera de le dire — que l'opposition qui s'y exprime livre une guerre, une « guerre en dentelles » (*Sourires au centre droit et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche*) et, à son sujet, on pourrait inverser la phrase relative au sabre de Joseph Prudhomme et dire qu'elle est destinée à combattre le Gouvernement et, au besoin, à le défendre. (*Applaudissements et rires au centre droit et à droite. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

Certes, mesdames, messieurs, au dernier moment les auteurs de la motion se sont décidés, si j'en crois certains renseignements, à la compléter en mettant le doigt sur la vraie plaie dont nous avions déjà parlé dimanche, à savoir l'attitude prise par le Gouvernement qui conduirait l'Assemblée à marquer sa volonté de remplir pleinement les devoirs que lui assigne la Constitution.

Mais pour cela, il n'était pas besoin d'une motion de censure qui, au surplus, dans sa conception première, ne mettait pas l'accent sur le point qui constitue, je le répète, le problème majeur du débat, ce dont, je suis sûr, tous les groupes de cette Assemblée ont conscience et, je veux l'espérer, le Gouvernement prendra lui aussi conscience.

Il nous apparaît donc que, telle qu'elle a été conçue, la motion de censure ne saurait inquiéter le Gouvernement quant au résultat du scrutin.

Il semble même — je n'ai peut-être pas tout compris, je m'en excuse — qu'elle ait été conçue à l'origine de façon à réduire le nombre de ceux qui seraient appelés à la voter. (*Rires et applaudissements au centre droit. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

M. René Schmitt. Que signifient ces insinuations injurieuses ?

M. Pierre Portolano. Il s'agit bien, à mon sens — je peux me tromper mais il ne me semble pas que cela soit injurieux — d'une guerre en dentelles où il ne peut y avoir que des vainqueurs.

M. Guy Mollet. Nous sommes simplement étonnés de ne pas avoir trouvé sous votre signature une vraie motion de censure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Portolano. Je vous dirai pourquoi dans un instant.

Le Gouvernement va vaincre en ce sens que la motion de censure sera repoussée. Il dépendra de lui et de son comportement ultérieur que cette victoire ne soit pas une victoire à la Pyrrhus. Les promoteurs de la motion, ainsi dégagés de l'éventualité d'avoir à succéder au Gouvernement et d'assumer, à sa place, de lourdes responsabilités (*Applaudissements et rires au centre droit, à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche*) auront atteint le but qu'ils semblent poursuivre — si je me trompe, l'un d'eux me le dira : se targuer dans le pays de l'avoir défendu contre des mesures fiscales et budgétaires forcément pénibles, donc impopulaires. Pour eux, le bénéfice immédiat sera d'autant plus important qu'ils auront moins à le partager avec d'autres mouvements politiques (*Applaudissements au centre droit et à droite. — Vives protestations à l'extrême gauche*) qui n'ont pas moins qu'eux le souci du contribuable, mais ne peuvent honnêtement se dissimuler les nécessités de l'Etat.

Selon les errements politiques classiques, cette opération devrait être rentable. L'expérience dira cependant comment réagiront les citoyens.

En ce qui nous concerne, nous ne voulons pas, pour ces raisons, participer à ce jeu.

M. Guy Mollet. Avant-hier, c'était de la comédie.

M. Pierre Portolano. Je m'en expliquerai tout à l'heure.

C'est la deuxième raison pour laquelle nous ne voterons pas la motion.

Si nous avions eu la possibilité de voter isolément et librement le budget des anciens combattants, nous aurions voté contre, ainsi que je l'ai déjà indiqué. (*Applaudissements au centre droit et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Et je ne joue pas, je n'ai jamais joué la comédie.

M. Guy Mollet. C'est du courage à retardement !

M. Pierre Portolano. Nous aurions voté contre pour les raisons que je vous ai exposées mardi et qui restent valables. Cette question mise à part, et malgré les imperfections et lacunes difficiles à éviter dans une période où le Gouvernement doit tenter de concilier de graves et nombreux impératifs, nous ne sommes pas sûrs que ses censeurs auraient mieux fait que lui, (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Nous devons même honnêtement approuver dans son principe le souci de défendre la monnaie nationale, élément nécessaire de l'indépendance de la nation et, sur ce point, certains des censeurs d'aujourd'hui ne nous semblent pas présenter, malgré la générosité de leurs intentions, des références indiscutables. (*Vifs applaudissements au centre droit, à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche. — Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Battesti (*s'adressant à l'extrême gauche*). Laissez-le parler !

M. Pierre Portolano. J'ai déjà été interrompu plusieurs fois. Je n'ai pourtant jamais interrompu un seul de vos orateurs (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), pas plus qu'un autre de mes collègues, sauf quand notre représentativité a été mise en question. Vous pourrez par la suite dire ce que vous voudrez. Vous avez fait votre devoir. J'entends faire le mien. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Nous demandons simplement au Gouvernement de ne pas oublier que la rigueur actuelle n'est qu'un mal nécessaire. Nous voulons le mettre en garde, lui qui veut réagir contre la démagogie, de ne pas se laisser aller, à la faveur de son autorité, à une autre facilité, celle de n'envisager le budget de la nation que comme un bilan de société et d'être tenté d'en négliger les aspects humains. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Nous espérons pouvoir, la prochaine fois, discuter normalement du budget et d'une vraie réforme fiscale, de façon à pouvoir répartir plus équitablement les charges. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Durroux. Demi-tour à droite !

M. Pierre Portolano. Enfin, dernière observation et dernière raison pour laquelle nous ne voterons pas contre le budget : celui-ci comprend pour la première fois une partie du budget de l'Algérie, notamment la très importante partie relative à l'équipement que nous ne pouvons qu'approuver dans son principe, même si des discussions de détail inhérentes à tout budget peuvent nous avoir opposés.

Sur ce plan général, comme sur celui de l'Algérie, notre position est connue. C'est pour cela que je ne comprends pas l'étonnement de nos collègues socialistes qui justement ont présenté leur motion de telle façon qu'elle ne pouvait être votée par ceux qui représentent les populations d'Algérie dans les conditions où nous les représentons. (*Applaudissements au centre droit.*)

Alors, pas de faux étonnement !

Nous l'avons dit et nous le disons de nouveau, même en période normale et dans un pays calme, les bonnes finances ont besoin d'une bonne politique. Spécialement dans l'Algérie d'aujourd'hui, nous estimons indispensable l'affirmation d'une politique qui, venant du Gouvernement français, ne peut être, à notre sens — et mon Dieu, je pense à celui de tous les Français — que celle qui se veut, s'affirme et se proclame pour la France (*Applaudissements au centre droit et, sur un grand nombre de bancs à droite, au centre et à gauche*) et ne met pas ceux qui se veulent, s'affirment et se proclament Français aujourd'hui et pour toujours, sur le même plan que ceux qui rient la patrie, l'accusent et veulent la faire condamner sans cesser de la mutiler dans la chair de ses enfants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà notre position ; elle a été, elle est et sera toujours la même.

En dehors même de toutes les questions de droit — je me tourne alors vers le Gouvernement — notre cœur, notre âme et notre sang — je m'adresse ici à tous nos collègues quels qu'ils soient — ne peuvent pas ne pas s'émouvoir lorsque, ainsi que l'admettent les auteurs de la motion de censure, on remet éventuellement en question notre citoyenneté. Quelles que soient votre option politique et votre vue de l'avenir, vous devez comprendre, mesdames, messieurs, que cette citoyenneté fait physiquement partie de nous-mêmes. Nous l'avons héritée de nos pères, dont c'était pour beaucoup le seul patrimoine. Il est de notre devoir de la transmettre à nos enfants sous peine de la sanction la plus atroce qui soit : être maudits et reniés par eux. (*Applaudissements au centre droit.*)

Comprenez, mes chers collègues — vous ne pouvez pas ne pas le comprendre — que, même si nous sommes optimistes sur le résultat d'un certain processus, si nous sommes sûrs d'en sortir vainqueurs, la signature d'un acte par lequel notre citoyenneté, qui est la vôtre, était et pouvait être mise en question, cela, nous ne l'accepterons jamais ! Pas ça et pas nous ! (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche. — Murmures à l'extrême gauche.*)

M. Louis Deschizeaux. Monsieur Portolano, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Portolano. Mon cher collègue, je voudrais terminer mon intervention ; elle est assez douloureuse pour moi.

Voilà, mesdames, messieurs, en vertu de quel principe absolu, sans aucune chicane et sans manquer de déférence ni de loyalisme à l'égard de quiconque, nous avons pris, en octobre, la position que vous savez et qui reste la nôtre.

Il n'en reste pas moins que nous — qu'on le veuille ou non — qui faisons partie des cadres nécessaires de l'Algérie nouvelle, nous sommes décidés à travailler de toutes nos forces pour cette nouvelle Algérie qui ne peut être, compte tenu de toutes ses particularités, que dans la République indivisible proclamée par la Constitution.

Pour en revenir au budget, je déclare que si l'économique ne va pas sans le politique, il est évident que ce dernier ne peut,

dans un pays pauvre mais non sans ressources, réussir durablement sans l'économique, également créateur d'évolution et de dignité humaine.

Nous saluons donc, dans ce budget — et c'est une des raisons pour lesquelles nous ne voulons pas voter contre — la manifestation de l'affectueuse solidarité de la nation à l'égard des départements algériens. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)

Vous savez tous, ici, qui que vous soyez, que notre solidarité vous sera toujours acquise dans l'avenir comme elle l'a toujours été dans le passé.

Je voudrais qu'aujourd'hui, nous prenions, en dehors des options de ce soir, un nouveau départ dans cette solidarité, manifestation de l'unité de la République, dont nous avons pris le titre, non point pour en faire un monopole, mais parce que, traditionnellement, des Jacobins au 18 juin 1940, l'existence même de la République a toujours été liée à l'intégrité du territoire. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

A propos de nouveaux départs, je ne peux m'empêcher d'évoquer deux autres départs.

Le premier, c'était celui de novembre et décembre 1942. Je vois là mes camarades musulmans. Ils étaient de ceux qui, au nouveau départ de la guerre pour la France, ne se sont pas posé de question. Ils étaient de ceux qui sont partis tout de suite, sans hésitation, avec joie. Ils sont partis avec les armes que nos chefs avaient pu dissimuler aux commissions de contrôle. Et, comme les anciens soldats — ils sont là pour l'attester — tous n'avaient pas de souliers si presque tous avaient des fusils. (Applaudissements au centre droit, à droite et sur de nombreux bancs au centre et à gauche.)

Pendant ce temps, certains bourgeois, dont on voudrait faire aujourd'hui les cadres de la troisième force, restaient chez eux et gagnaient de l'argent. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je songe aussi, mes chers collègues, à un autre et dernier départ, celui du 13 mai 1958, dont personne ne nous fera rougir. Ces mêmes combattants qui, ce jour-là, étaient nos camarades, avec leurs fils, sont venus avec nous sous les sarcasmes d'hommes bien-pensants qui, ralliés un moment par la suite, se maquillent maintenant en libéraux. En réalité, ce sont les pires conservateurs et réactionnaires. (Applaudissements au centre droit.)

Voilà ce que tout le monde doit savoir à propos de ce nouveau départ. Prenez garde de commettre, messieurs du Gouvernement, des erreurs tragiques. « Aux meilleurs esprits que d'erreurs promises » a dit Valéry, mais pas quand on a la charge de la nation.

Ces combattants, ils sont représentés ici, ce sont les députés musulmans. Ils sont là, nos camarades, tels qu'ils étaient sur le champ de bataille, avec derrière eux tous ceux qui sont tombés à la face du ciel. Ils ne demandent rien pour eux, mais peut-être à cause de cela, quelles que soient vos options, vous ne pourrez rien faire sans eux. (Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite, au centre et à gauche.)

Ils ne demandent qu'à servir, mais ils ne serviront avec le même cœur qu'avant, que sous le drapeau de la France (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs), et que s'il est bien entendu que, quoi qu'il arrive, ce drapeau qu'ils ont toujours suivi et jusqu'en Allemagne, nous ne l'abandonnerons jamais. (Vifs applaudissements au centre droit, à droite, au centre et à gauche. — MM. les députés du centre droit se lèvent pour applaudir.)

M. le président. La parole est à M. François Valentin. (Applaudissements à droite et centre droit.)

M. François Valentin. Mesdames, messieurs, le 16 janvier dernier, alors que M. le Premier ministre venait de présenter à l'Assemblée nationale sa déclaration de politique générale, et tandis que plus de 450 membres de cette Assemblée lui accordaient leur confiance et qu'une trentaine s'abstenaient, 58 députés déjà votaient contre le Gouvernement.

Ainsi, si réduite qu'elle fût — et quelques-uns parmi nous ont, je pense, la sagesse de considérer que sa réduction numérique dans cet hémicycle ne doit pas faire illusion sur son importance réelle comme expression d'une fraction du pays (Applaudissements sur divers bancs) — il existe, dans cette Assemblée, une opposition, si je puis dire initiale, originelle et fonctionnelle.

Il est fort heureux qu'il en soit ainsi, car c'est là où se trouve la garantie même de l'existence du régime parlementaire. Là où il existe encore les simulacres d'un Parlement, il n'y a plus de réalité parlementaire ni de liberté dès la minute où il n'y a plus d'opposition.

Nous nous réjouissons qu'ici il n'en soit pas ainsi et nous comprenons parfaitement que nos collègues socialistes aient choisi une occasion, pour eux opportune, si malencontreusement offerte à leur vigilance (Très bien ! très bien ! à droite), de déposer la motion de censure par laquelle ils espèrent bien prendre acte des progrès qu'ils ont pu faire depuis le début de cette année.

Ils jouent leur jeu normal. Ils le jouent dans les formes constitutionnelles. Je ne trancherai pas sur le point de savoir s'ils le jouent fort honnêtement, comme je le crois, en se référant à leur doctrine, ou habilement, comme il est d'ailleurs permis de l'imaginer (Sourires), les deux termes n'étant nullement antinomiques. Ce qui est sûr, c'est qu'ils le jouent courageusement puisqu'ils ne craignent pas de se référer aux termes de leur politique qu'ils ont le moins bien résisté à l'expérience récente des faits. (Applaudissements à droite. — Rires et mouvements divers à l'estime gauche.)

Le libelle même de leur motion de censure enlève à la plupart de mes amis qui m'ont fait l'honneur de me mandater pour parler en leur nom, toute inquiétude et tout scrupule de conscience. La grande majorité d'entre eux ne se sentent pas tentés de revenir aux plus dangereuses habitudes de la IV^e République qui, par force d'ailleurs, conduisaient à la confusion arithmétique d'oppositions inconciliables. (Applaudissements à droite.)

Cependant, pour la première fois, nous recourons à la nouvelle procédure constitutionnelle. Le pays, demain matin, éprouvera peut-être quelque surprise en constatant qu'au nombre de ceux qui auront voté la motion de censure ne viendra pas, comme dans le passé, s'opposer le nombre de ceux qui auront pris une position contraire, et il sera sans doute tenté d'imaginer, par une soustraction facile, que tous ceux qui n'auront pas voté la motion de censure sont, par ce fait même, membres de la majorité et satisfaits de l'être.

Et bien ! si le pays pensait ainsi, il commettrait une erreur. Et si le Gouvernement pensait de la sorte, il commettrait une faute.

En réalité, il existera bien ce soir, de par le jeu de la Constitution, ce que nous pourrions appeler une majorité négative. Mais, une grande partie de cette majorité négative ressent cruellement le décalage croissant entre les orientations et les faits qu'elle doit enregistrer, voire entériner par force, et ses aspirations, voire ses convictions.

Elle est suffisamment troublée pour en être arrivée à se poser la question du sens que possède dans le nouveau régime la notion même de majorité.

En fait, il semble bien qu'il existe trois hypothèses dans lesquelles on puisse parler de majorité.

Ou bien, avant les élections, des formations diverses mais relativement proches se mettent d'accord pour définir un programme minimum commun et se présentent ensemble devant le corps électoral sur la base de ce programme. C'est une hypothèse qui n'a pas joué voici un an, époque où les formations rassemblées ultérieurement dans le sein d'une même majorité n'avaient eu ni le loisir ni peut-être le goût de procéder à cette confrontation préalable.

Ou bien, les rapports numériques entre majorité et minorité sont à ce point tendus qu'une fraction faiblement majoritaire de l'Assemblée se trouve dans un état de solidarité obligée avec le Gouvernement dont elle assure la vie et qui viendrait à disparaître si elle ne restait pas unanime. Telle n'est pas non plus l'hypothèse du moment.

Il ne reste donc qu'une troisième hypothèse, celle où existe entre une importante masse de l'Assemblée et le Gouvernement une unité de pensée et d'action instinctive, naturelle ou acquise, telle que cette majorité se retrouve dans les actes du Gouvernement et qu'ainsi elle s'en sente, en toute circonstance, solidaire. Telle est la troisième hypothèse qui était, voici très exactement un an, attendue par la grande majorité d'entre nous, comme d'ailleurs par la grande majorité du pays. Telle est, hélas ! l'hypothèse dont il n'est que juste de dire qu'elle n'a pas joué conformément à notre attente. (Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.)

Elle est loin d'avoir joué, comme si un démon malin incitait trop souvent le Gouvernement à négliger sa majorité, ses avis, ses désirs et même, dans des cas extrêmes, à la contraindre, à l'humilier et à la compromettre. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

L'exemple de la retraite du combattant est, à cet égard, typique. C'est l'exemple même du problème parfaitement soluble. Il est, hélas ! dans la vie politique — et nous savons tous à quoi nous pensons — des problèmes dont nous n'avons pas la solution entre les mains, je veux dire qui, par leur nature ou par leur ampleur, ne peuvent être réglés par un simple vote, pas plus que le Gouvernement ne peut les régler par une signature.

Mais voici un problème qui a été créé, je ne dirai pas artificiellement, mais gratuitement par une décision inopinée et qui est susceptible d'être réglé aussi facilement par une décision de réparation. Il est susceptible de l'être, car il reste vraiment dans le domaine du possible. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Je voudrais simplement remarquer en passant que les sommes qui sont en jeu représentent sensiblement le millième de la masse totale du budget, le centième de l'impasse et qu'ainsi il paraît difficile d'imaginer qu'avec un peu de compréhension

des choses, on n'aurait pas pu trouver la solution que souhaite l'unanimité de l'Assemblée. (Applaudissements à droite et au centre gauche.)

C'est en cela aussi que le problème est typique. Voilà un cas où le Gouvernement ne peut se faire aucune illusion sur le sentiment général du pays, comme de ses représentants.

Je sais bien qu'il est très facile de dire qu'en raison même des masses qui sont intéressées, nous cédon à des pressions et que notre origine nous rend naturellement sensibles à des préoccupations qu'il est tentant de qualifier de démagogiques.

Encore que j'estime qu'il n'y ait aucun déshonneur à se montrer sensible à l'amertume des vétérans qui, par leur sacrifice et leur gloire, représentent dans notre démocratie la plus indiscutable des noblesses d'épée (Applaudissements à droite et au centre gauche) je ne veux pas nous faire autres que nous sommes, mais je voudrais aussi qu'on veuille bien nous voir tels que nous sommes.

Lorsque, chaque semaine, comme nous le ferons cette nuit ou demain matin, nous regagnons nos provinces, nous n'y sommes pas accueillis certes par l'enthousiasme des foules, mais nous ne créons pas non plus la crainte révérencielle et, dans la modestie de nos permanences, le pays vient très naturellement nous dire ce qu'il considère comme la vérité. (Applaudissements à droite et au centre gauche.)

Il nous le dit d'ailleurs avec une certaine dureté, mais il se trouve dans cette Assemblée, je le suppose, une majorité de femmes et d'hommes qui ont assez de caractère pour faire la part entre ce qui est démagogique et excessif dans les propos qui leur sont tenus ou dans les exigences qui leur sont présentées et ce qui est raisonnable, ce qui est la traduction vraie d'un sentiment vrai. Si d'ailleurs on n'imagine pas que nous avons sur ce que pense le pays quelques lumières, que faisons-nous ici ? (Vifs applaudissements à droite, sur certains bancs au centre, au centre gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.)

M. Félix Kir. Très bien !

M. François Valentin. Eh bien ! voici ce que pense le pays, si l'on peut tenter de le résumer.

Le pays, d'abord, ne refuse pas l'effort, et je plains ceux qui, n'en fournissant pas eux-mêmes beaucoup, sous-estiment la preuve que fournit ce peuple qui attend, qui espère et qui ne trouve pas — loin de là — ce qu'il attendait, ce qu'il espérait, qui, à nouveau, craint de s'enliser dans les sables mouvants de la montée des prix et qui, pourtant, reste si sage, si maître de lui !

Comme je plaindrais davantage encore ceux qui ne verraient pas une preuve de l'acceptation de l'effort dans l'attitude des jeunes qui continuent à fournir là-bas, en Algérie, la somme de labeur et de sacrifices qui leur est demandée chaque jour. (Vifs applaudissements de l'extrême gauche à la droite.)

Seulement, ce vieux peuple reste bien tel que Bossuet, je crois, le voyait déjà, c'est-à-dire plus attaché encore à l'égalité qu'à la liberté, peut-être parce que c'est dans l'égalité qu'il voit la première marque de la justice, et, d'abord, de la justice sociale. Et c'est pourquoi il est si naturellement sensible à tout ce qui lui paraît discriminatoire — comme il l'est, dans son attente de progrès social, dans son espoir d'expansion, à certaines relances d'un dirigisme ou d'un étatsisme dont il a pu mesurer les effets, qu'il peut accepter, à titre très empirique, en face de difficultés limitées et déterminées, mais dont il craint qu'on puisse de nouveau faire une doctrine — comme il est terriblement sensible à ce qu'il pressent, à tort ou à raison, d'une sorte de collusion entre ceux que j'oserais appeler les « Marie-Chantal de la haute administration » (Vifs applaudissements à droite et sur plusieurs bancs) et les « Gérard de la haute banque » (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs), également soucieux d'écartier tout ce qui pourrait réduire le cadre dans lequel ils rêvent de voir leur puissance s'exercer à plein.

Ce même pays veut la paix ; il a assez donné, il a assez reçu aussi de l'histoire pour être sincère dans son désir.

Mais il s'inquiète des mots ou des silences, des gestes ou des abstentions qui lui font redouter d'assister à un desserrement ou, à plus forte raison, à un impensable renversement de nos alliances dans lesquelles il ne cesse pas de mettre sa confiance comme son amitié.

Il veut la détente. Il se réjouit de tous les contacts diplomatiques qui peuvent contribuer à en faire une réalité.

M. Félix Kir. Très bien !

M. François Valentin. Mais il s'inquiète des perspectives de « cavalcades publicitaires » (Applaudissements à droite, sur certains bancs au centre, au centre gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche) qui, dans un certain climat social et moral, pourraient gravement désorienter les esprits et finalement ébranler jusqu'à notre équilibre.

Ce vieux pays, il veut l'autorité. Il a horreur de l'autoritarisme. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il a le sens, il a le respect de la grandeur. Il n'aime pas la raideur. (Nouveaux applaudissements.)

Et voilà ce que nous constatons, chaque semaine, dans les contacts que nous pouvons avoir. Et voilà pourquoi nous nous inquiétons tant de déceler les signes d'un divorce possible entre l'attente du pays et les actes de l'Etat.

Mais, ce divorce, je ne crois pas qu'il tienne à la nature des choses. Je ne crois pas qu'il soit la conséquence d'un conflit fatal entre les exigences de notre redressement et le prix que la nation consent à le payer.

Il est dû pour une très large part à un certain style gouvernemental (Applaudissements à droite, sur certains bancs au centre, au centre gauche et à l'extrême gauche.), à un certain développement constitutionnel contre les dangers desquels une fois encore nous voudrions, monsieur le Premier ministre, vous mettre très sincèrement en garde.

L'an dernier, lorsque le pays a accepté sa nouvelle Constitution, quel était le schéma ? Un chef d'Etat qui unisse et qui arbitre, un gouvernement qui définisse et conduise la politique de la nation avec la fermeté qu'une telle mission doit donner à chacun de ses membres et un parlement qui légifère et qui contrôle.

Du schéma à la réalité, le chemin est assez long et, pour nous en tenir à ce que nous voyons, à ce que nous ressentons, à ce qui nous concerne directement, la réalité se présente sous les traits d'une sorte de méfiance fondamentale à l'encontre du Parlement, comme si vraiment on cherchait ou bien à le pousser à des gestes absurdes afin qu'il fasse la preuve de sa nocivité, ou à le contraindre à des gestes serfs afin qu'il fasse la preuve de son impuissance et de son inutilité. (Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche.)

Et cela pourquoi ? En raison d'une conception extrême de la séparation des pouvoirs. Voilà bien des mois que nous avons discuté déjà sur les dangers de cette séparation rigoureuse entre les membres de l'exécutif et le législatif.

Or nous voyons des ministres, Dieu sait consciencieux et bien intentionnés, mais de plus en plus lointains, enfermés dans les techniques de leur département et étrangers — de force ou volontairement — aux grands problèmes politiques et nous voyons une administration, toute à la jouissance de ses pouvoirs renouvelés (Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.), bénéficiaire effective du renforcement du pouvoir réglementaire, facilement narquoise vis-à-vis des autres pouvoirs et d'autant plus forte qu'elle est plus insaisissable, bastille secrète qui continue d'ailleurs à être défendue par les Suisses de l'ancien système. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et puis, il y a l'usage qui est fait des droits prévus par la Constitution, usage rigoureux et — nous sommes quelques-uns à en être convaincus — quelquefois abusifs. Mais laissons de côté l'abus.

Il y a cet usage de l'article 44 sur lequel je ne m'étendrai pas — car ce n'est pas l'instant de faire du droit — déjà difficilement acceptable lorsqu'il s'agit d'un texte législatif normal mais véritablement intolérable à partir de l'instant où il s'agit du budget et où un fascicule tout entier du budget se trouve joint à l'ensemble.

Je ne voudrais pas abuser des citations. Je n'en ferai qu'une qui vaut par son origine plus que par son texte : « Nous avons tout accepté. Nous nous disions : attendons le budget. C'est pour le voter, pour en discuter, pour le contrôler que nous existons. Or le budget est arrivé et on nous condamne à voter le budget tout entier ou à le rejeter. On nous pose cette alternative. Eh bien, cette alternative, toujours funeste et dangereuse en politique, me paraît absurde en matière de finances ».

Mesdames, messieurs, ces propos n'auraient pas grand intérêt, s'ils n'avaient été prononcés ici même par le comte de Montalembert, devant le corps législatif, en janvier 1853, à l'occasion de l'examen du budget de 1853. (Applaudissements à droite.)

Mais voici qu'aujourd'hui il n'y a plus seulement l'usage de l'article 44, mais l'usage de l'article 49. Cette fois le Gouvernement recourt à sa force de frappe. La force de frappe atomique, c'est la question de confiance (Sourires). Juridiquement, son emploi est indiscutable, politiquement, il est bien inquiétant. En effet, il ne faut pas oublier que cette bombe atomique n'éclate que dans le septième arrondissement, que ses retombées sont inconnues dans le sixième et que le Palais du Luxembourg n'est pas soumis à ses radiations. (Sourires.)

Ainsi — chacun le sait et le Gouvernement avant nous — nos collègues élus au suffrage restreint vont, dans quelques jours, manifester à l'occasion de la discussion du budget des anciens combattants, très exactement le sentiment que nous aurions manifesté si nous avions eu notre entière liberté. (Applaudissements à droite.)

Puis ces textes reviendront devant nous. De deux choses l'une : ou bien, dans cet épisode budgétaire, le Gouvernement se décidera à reconnaître aux élus directs du suffrage universel les droits qu'aurait conservés les élus du suffrage indirect ; alors

pourquoi l'opération d'aujourd'hui? Ou bien à l'inverse, il utilisera de nouveau sa petite bombe atomique et la conséquence, fatalement, sera que le premier budget de la V^e République ne sera pas promulgué selon la voie législative, mais sous forme d'ordonnance. Cela n'est certainement pas bon.

C'est finalement la conception du régime qui est ainsi posée. Le pays — cela n'est pas douteux — aurait accepté l'an dernier avec la même facilité une constitution présidentielle. Je vais même plus loin, nous aurions été nombreux à comprendre qu'une dictature à la romaine fût établie pendant un temps limité et que l'ensemble des pouvoirs fussent remis à l'homme le plus capable de les utiliser pour le bien de la nation et pour assurer son avenir.

Mais ce n'est pas cela qui a été choisi et ce n'est pas nous qui avons effectué le choix. Il a été dit que nous restions dans le cadre d'un régime parlementaire. A partir de ce moment, il faut en accepter la logique, en admettre les conséquences, et savoir en tirer tous les profits. Le profit principal, c'est justement que s'établisse entre le pays, par ses représentants, et le pouvoir, c'est-à-dire ceux qui ont la charge de conduire l'Etat, ce dialogue permanent qui est la plus certaine garantie de la durée comme de l'efficacité.

C'est cela que nous réclamons encore.

Mais ce qui est le plus grave dans les circonstances actuelles, c'est que pratiquement et un peu plus chaque jour, nous nous écartons de la normalisation des institutions de la V^e République. (*Vifs applaudissements à droite, sur certains bancs au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Elles ont toujours davantage un caractère subjectif alors que si nous voulons vraiment en assurer la permanence, c'est-à-dire faire le mariage de ces institutions avec le pays, il faut, à l'inverse, que nous leur donnions un caractère normal et objectif. Il faut, monsieur le Premier ministre, normaliser et humaniser le régime. (*Applaudissements à droite.*)

Voilà, le jour de votre présentation devant nous, mandaté comme aujourd'hui par la confiance de mes amis, je vous disais que nous sommes ici ceux qui ont pour mission de donner un corps à la grande famille des libéraux et qu'à ce titre, attachés à l'autorité, nous pensons que l'autorité de l'exécutif se défend de la corruption de l'absolutisme comme des erreurs de l'isolement lorsque le Gouvernement accepte la réalité d'une collaboration à la fois intellectuelle et — je ne crains pas de le dire — affective avec le législatif, lui-même émanation sans cesse contrôlée de la démocratie électorale.

Ce que je vous disais alors, je vous le redis au bout de dix mois avec plus d'insistance et d'anxiété encore.

Comprenez-vous bien : dans les remontrances, sévères je le sais, que je vous ai adressées, sentez qu'il y a surtout de la tristesse et de l'angoisse. Ce n'est pas la nostalgie des délices empoisonnées qui nous inspire, mais, à l'inverse, la crainte du contre-coup des désenchantements dus à une méconnaissance de certains traits fondamentaux de notre génie national.

Que personne ne s'y trompe. En défendant ce que l'on est accoutumé d'appeler, inexactement d'ailleurs, les droits du Parlement, ce ne sont point d'injustifiables privilèges des parlementaires que nous pensons servir, mais le seul privilège que nous ayons le droit de revendiquer, celui d'assumer les responsabilités que nous tenons de la nation et, par là, de servir l'avenir de la nation elle-même. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre, au centre gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche.* — A droite les députés se lèvent et applaudissent longuement.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq minutes, est reprise à seize heures cinquante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Brocas. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

M. Patrice Brocas. Mes chers collègues, je constate tout d'abord que nous sommes le 27 novembre et que ce débat budgétaire qui devait, selon les thèses du Gouvernement, finir sans aucune espèce de possibilité de prolongation le 24 novembre dure encore.

C'est indirectement un hommage que le Gouvernement rend à la thèse que nous avons défendue selon laquelle le délai de quarante jours, qui était assigné à l'Assemblée nationale par la Constitution, donnait au Gouvernement le droit de transmettre les textes au Sénat, mais ne lui imposait pas cette obligation.

Cela dit, je voudrais attirer votre attention sur la procédure dans laquelle nous sommes engagés. Pour la première fois le Gouvernement veut engager son existence pour l'adoption d'un texte et non pour l'approbation d'une déclaration de politique générale.

En conséquence, ceux qui ne désiraient pas que ce texte fût adopté ont déposé une motion de censure sur laquelle l'Assemblée va avoir à se prononcer.

Pourquoi donc ces modalités particulières qu'a édictées l'article 49 de la Constitution?

Autrefois, lorsque le Gouvernement posait la question de confiance pour l'adoption d'un texte, l'Assemblée votait sur le texte même du Gouvernement. Mais, à l'expérience, cette procédure a révélé bien des inconvénients parce que les abstentions jouaient contre le Gouvernement. Le texte était rejeté à la majorité relative et le Gouvernement était renversé dans les mêmes conditions. Cela était d'autant plus dangereux que l'abstention était bien tentante : des députés de la majorité se réfugiaient volontiers dans l'abstention, ce qui leur permettait de dire à leurs électeurs qu'ils ne voulaient pas d'un texte impopulaire mais qu'ils ne désiraient pas non plus une crise ministérielle aussi impopulaire.

C'est pourquoi l'article 49 de la Constitution en vigueur a renversé la charge de la preuve. Désormais l'on vote sur la motion de censure qui ne peut être approuvée qu'à la majorité absolue des députés composant l'Assemblée nationale, soit 277 voix, et seuls les votes favorables à la motion sont recensés.

En conséquence, le geste matériel de l'abstention sur la motion de censure équivaut nécessairement, tant au point de vue juridique qu'au point de vue politique, à un vote favorable à l'adoption du texte proposé par le Gouvernement.

Il est impossible désormais à tout député de prétendre qu'il a voulu s'abstenir pour ne pas faire de peine au Gouvernement sans pour autant adopter les textes qu'il propose ce dernier. S'abstenir, dans la forme, c'est voter pour le texte présenté par le Gouvernement. Il n'y a plus d'échappatoire possible. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.* — *Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous approuvons cette procédure.

Et comment ne pourrions-nous pas l'approuver, puisqu'elle ne fait que reproduire presque mot pour mot un texte qu'à cette tribune, au mois de février 1958, nous avons eu l'honneur de défendre devant la précédente Assemblée, un texte qui avait été préparé par une commission au sein de laquelle siégeaient des spécialistes des questions constitutionnelles de tous les groupes politiques, notamment MM. Coste-Floret, François Valentin et Triboulet.

Je me souviens de certaines railleries qui accueillirent ce texte. On nous disait qu'on allait enrégimenter les absents, les abstentionnistes et les égroutés dans la troupe gouvernementale et qu'ensuite il ne resterait qu'à décider qu'aux élections les abstentions seraient décomptées comme des voix favorables aux candidats gouvernementaux!

Ces railleries n'étaient certainement pas de mise et l'événement nous a donné raison.

Au mois de février 1958 nous lançons déjà à cette tribune un avertissement, en disant à l'Assemblée de l'époque qu'il était impossible que se perpétuent le chaos qui régnait et la crise générale dans laquelle sombrait l'autorité de l'Etat, et nous ajoutons : « Prenez garde, il ne nous reste plus beaucoup de temps pour sauver ce qui peut encore être sauvé d'un régime de liberté ! » Les événements ne nous ont que trop donné raison.

Si j'ai fait ce rappel, c'est pour bien définir dans quel esprit nous défendons notre motion de censure.

Nous avons toujours lutté pour la stabilité gouvernementale, tout en respectant la liberté. Nous ne voulons pas qu'aujourd'hui on vienne nous faire je ne sais trop quel procès d'intention. Nous ne permettrions pas qu'on nous dise que nous avons la nostalgie de l'ancien régime. Nous rejetons comme insensées les théories selon lesquelles l'instabilité ministérielle serait indispensable à la sauvegarde des libertés et nous ne pouvons cacher notre indignation lorsque ces théories sont reprises par un ancien Président de la République!

Tel est le sens du combat que, nous autres républicains et libéraux, avons mené et continuerons à mener contre toute déviation de l'institution républicaine, laquelle risque de verser tantôt dans l'anarchie et tantôt dans l'autoritarisme.

Avant tout ce sont ces préoccupations d'ordre constitutionnel qui nous ont commandé de déposer notre motion de censure.

Cette motion comporte deux parties : la décision de censure elle-même, soit le dispositif et, auparavant, l'exposé des raisons pour lesquelles nous demandons la censure : c'est ce qu'on appelle les motifs. Vous venez déjà de constater que certains orateurs se sont d'avance déclarés d'accord sur certains de nos principaux motifs, tout en expliquant qu'ils ne voteront pas le dispositif et tout à l'heure peut-être, vous entendrez d'autres orateurs déclarer qu'ils voteront le dispositif, sans être d'accord sur les motifs.

Eh! bien, l'opposition a voulu jouer le jeu. Elle n'a nullement recherché ces coalitions d'extrêmes qui, avec les abstentions d'une partie de la majorité, provoquaient régulièrement les crises ministérielles de la IV^e République. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Comment certains oseraient-ils lui en faire grief? Comment certains, qui se posent en défenseurs de la Constitution, ose-

raient-ils reprocher aux auteurs de la motion d'avoir fait tout leur possible pour éviter que l'esprit de la Constitution soit trahi, pour éviter que les immorales coalitions d'antan se voient remises en honneur ?

Nous avons commencé par écarter clairement du débat le problème algérien. Il y a un mois, nous avons défini notre position, nous avons dit que nous approuvions la déclaration du chef de l'Etat du 16 septembre, dans les limites qu'elle a elle-même fixées : « Rien en deçà, mais rien au-delà ».

Depuis lors, nous ne voyons pas de raison pour modifier notre position.

Quant aux problèmes économiques et financiers, puisque le Gouvernement a choisi, au moins en apparence, de poser la question de confiance sur l'adoption de l'ensemble du budget, nous étions fondés à opposer nos conceptions aux siennes.

Certes, nous ne contestons pas que la politique gouvernementale ait remporté un beau succès en matière monétaire, mais nous ne croyons pas que ce succès monétaire ait été accompagné d'un succès économique, encore moins d'un progrès dans la voie de la justice sociale.

Dans le domaine économique, la politique agricole du Gouvernement a été déjà, à plusieurs reprises, la cible convergente de toutes les attaques, non seulement celles de l'opposition, mais encore et surtout celles d'orateurs appartenant à tous les groupes de sa propre majorité.

Pour les investissements agricoles, la loi de programme qui nous avait été présentée et qui avait motivé un concert de critiques a été repoussée par le Sénat, dans des conditions telles que le Gouvernement n'a même pas osé la soumettre de nouveau à l'Assemblée et qu'il l'a purement et simplement abandonnée. Il ne saurait mieux reconnaître l'insuffisance de sa politique en matière d'investissements agricoles ! (Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.)

Au cours du récent débat budgétaire, le problème des prix agricoles a été longuement évoqué. Tous les orateurs ont reconnu que, si le niveau général des prix français avait pu être non pas stabilisé mais contenu, la raison en était les sacrifices imposés à l'agriculture, la baisse des prix agricoles ayant compensé et bien au-delà la hausse des prix industriels. Et M. le président de la commission des finances pouvait dire au Gouvernement, en se référant aux déclarations du ministre de l'Agriculture devant le Sénat, que, pour l'instant du moins, il ne lui paraissait pas qu'il existât une politique agricole digne de ce nom.

C'est un constat de carence ! Après cela, voter directement ou indirectement pour la politique agricole du Gouvernement, ce n'est pas faire acte de confiance, c'est vraiment faire acte de foi. Nous n'avons, nous, aucune raison de l'accomplir.

Dans le secteur industriel, la situation est loin d'être aussi brillante que certains voudraient la dépeindre. On nous parle d'une augmentation possible du volume de la production de 5 à 6 p. 100 pour l'an prochain. Mais ce taux est inférieur à celui des années 1956 et 1957 et des premiers mois de 1958 et il est inférieur au rythme d'accroissement de la production des autres nations du monde. En réalité, si nous n'accélérons pas notre propre rythme nous prendrons un retard progressif par rapport aux nations économiquement les plus avancées.

Voilà comment se pose le problème ! J'ajoute que les industries françaises ont fait d'énormes efforts d'équipement en vue du Marché commun et que prévoir simplement une expansion de production de 5 p. 100 en volume, c'est accepter par avance de stériliser une partie des capacités de production supplémentaires qui avaient été constituées par nos producteurs. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Voilà donc les résultats sur le plan économique !

Sur le plan social, personne ne conteste que ce soit l'infanterie, c'est-à-dire les travailleurs, qui aient supporté les plus gros sacrifices. Personne ne conteste que le pouvoir d'achat des travailleurs soit retombé à ce qu'il était en 1956.

Je résumerai donc ainsi la politique économique et financière du Gouvernement : succès monétaire, insuccès économique, injustice sociale. Voilà un bilan qui ne saurait inciter à la confiance !

Ayant établi ce bilan, l'opposition, je le répète, a loyalement joué son jeu ; elle a opposé sa politique à celle du Gouvernement sur le terrain que celui-ci avait lui-même choisi et elle a ainsi respecté, non seulement la lettre, mais l'esprit de la Constitution.

A cette attitude s'oppose celle du Gouvernement. En effet, si le Gouvernement a posé la question de confiance, ce n'est certainement pas pour briser l'opposition ; c'est pour briser les réticences qui se manifestent au sein de sa propre majorité (Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche), réticences dont, sur des modes divers, deux orateurs qui m'ont précédé ont fait largement état.

Or, le Gouvernement a-t-il fait un bon usage de ses pouvoirs constitutionnels ?

Je ne reviendrai pas sur la question de l'application de l'article 44 de la Constitution. M. Coste-Floret vous l'a lumineu-

sément exposée l'autre jour ; M. François Valentin l'a également évoquée et je me contenterai de me référer à leurs exposés. Je partage entièrement leurs conclusions sur le plan juridique. Le Gouvernement était obligé en droit de poser deux questions de confiance distinctes ; l'une sur le budget des anciens combattants et l'autre sur l'ensemble.

Cette volonté de poser une seule question de confiance en confondant le vote sur le budget réservé des anciens combattants et le vote sur l'ensemble révèle une manœuvre politique !

Le Gouvernement a essayé de noyer, à l'égard de sa propre majorité — non pas à l'égard de l'opposition — le budget des anciens combattants dans un tout économique et financier.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Vous avez fait de même !

M. Patrice Brocas. Cet artifice de procédure ne saurait dissimuler que, dans la réalité politique, c'est sur le seul budget des anciens combattants qu'il a posé la question de confiance. C'est l'évidence même. Tous les autres budgets avaient été adoptés. Le seul budget qui était en litige était celui des anciens combattants. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous en avez fait autant avec la motion de censure !

M. Patrice Brocas. Devant cette façon de procéder, je suis fondé à demander : qui a fait un usage abusif de ses prérogatives constitutionnelles ?

Si jamais une crise éclatait — elle n'éclatera d'ailleurs pas, nous en sommes bien persuadés — ...

A droite. Vous le voudriez bien !

M. Patrice Brocas. ...qui aurait pris l'initiative de déclencher le processus de crise ? Ce ne seraient pas les députés, ce serait le Gouvernement qui veut briser les résistances des députés de sa propre majorité.

Si le divorce éclatait, quel serait le coupable ? C'est un procès entre le Gouvernement et les députés de sa majorité que nous n'aurions pas à instruire s'il s'agissait d'un débat politique ordinaire. Nous ne nous sentons pas qualifiés pour plaider la cause des uns ou des autres !

Mais, sur le plan constitutionnel où nous nous sommes placés et où nous voulons demeurer, nous sommes bien obligés d'examiner le fond du litige.

Certains orateurs de la majorité ont évoqué dernièrement ce qu'on appelle le contrat de majorité.

Qu'est-ce que le contrat de majorité ? C'est un accord durable entre le Gouvernement et les parlementaires de sa majorité, accord qui repose sur un certain nombre de principes politiques bien définis et sur des concessions mutuelles, sans lesquelles il n'existe aucune espèce de collaboration confiante et durable.

En l'espèce, le litige, soulevé par la volonté du Gouvernement — j'insiste sur ce point — touchait-il aux principes fondamentaux du contrat de majorité ?

Le Gouvernement invoque la stabilité financière.

Mais — on vous l'a amplement démontré, ce principe n'est pas de dire comment — on publie des bulletins de triomphe financier, on reconnaît que les droits des anciens combattants sont sacrés et on en tire la conséquence qu'il est impossible de trouver cinq ou six milliards pour rétablir ces droits ! Comprenez qui pourra !

Et je me suis aperçu déjà que certains membres de la majorité ne comprenaient pas et que les exercices d'assouplissement auxquels on voulait les soumettre tendaient leurs nerfs et faisaient quelque peu craquer leurs vertèbres !

On nous parle aussi d'autorité, de « précédents » !

Quel précédent aurait-on créé si l'on avait rétabli la retraite des anciens combattants ? Aucun, car seuls parmi les Français, les anciens combattants ont été doublement frappés par la politique d'austérité : une première fois en leur qualité professionnelle ou sociale et une seconde fois en leur qualité d'anciens combattants.

Si on leur restituait leurs droits, on rétablirait simplement l'égalité de tous les citoyens devant les sacrifices. Aucun argument ne pourrait en être tiré à l'appui des revendications de ceux qui demandent plus que ce qu'ils possèdent déjà. Donc pas de risque de « précédent » !

Quant à l'autorité, de quelle autorité s'agit-il ?

C'est, jusqu'à plus ample informé, le Parlement — l'Assemblée nationale et le Sénat — et non pas le Gouvernement qui vote les crédits et contrôle l'emploi !

Enfin ! tout de même, il y a ici plus de 550 députés qui veulent le rétablissement de la retraite des anciens combattants ! Pourquoi s'opposer obstinément à ce désir unanime de la majorité et de l'opposition ? En définitive s'il se pose un problème d'autorité, il n'existe que dans les rapports entre le Gouvernement et sa majorité.

Tout se passe comme si le Gouvernement voulait éprouver la docilité des députés de sa majorité, comme s'il voulait les contraindre à des exercices de souplesse pour leur montrer qu'il est toujours leur maître !

Nous disons, nous qui sommes dans l'opposition, que ce n'est certainement pas là un bon usage des pouvoirs que la Constitution donne au Gouvernement! (Applaudissements à l'extrême gauche sur certains bancs à gauche.)

D'ailleurs, c'est volontairement — je le répète. — que nous nous en tenons à un certain constitutionnel. Nous pourrions tout comme d'autres pousser plus loin la discussion sur le problème des anciens combattants considéré en lui-même!

Je sais bien que le Gouvernement a laissé entendre, vaguement à l'Assemblée nationale, beaucoup plus nettement au Sénat — peut-être justement parce qu'il ne dispose pas devant ce dernier de l'arme de la question de confiance! — que la retraite des anciens combattants serait rétablie dès que seraient réalisées les économies nécessaires.

Certaines économies bien opportunes pourraient l'être immédiatement, la première de toutes concernant la cavalcade publicitaire de certain personnage encombrant à laquelle il vient d'être fait allusion. (Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Très bien!

M. Patrice Brocas. Sans doute est-il nécessaire, lorsque la raison d'Etat l'impose, de négocier avec son pire ennemi.

Et nous n'aurions vu aucun inconvénient à ce que M. Khrouchtchev vint négocier en France, flanqué de sa digne épouse et de sa progéniture, et à ce qu'il s'enferme en conclave dans l'enceinte d'un palais national avec le chef de l'Etat, le ministre des finances, un certain nombre de conseillers techniques et, autant que possible, M. le Premier ministre responsable devant l'Assemblée. Mais nous ne voyons nullement la nécessité de procéder au désarmement moral et intellectuel de la nation devant le péril communiste. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. Edmond Bricout. Tout à l'heure les communistes étaient avec vous!

M. Patrice Brocas. Nous ne voyons nullement la nécessité de faire les frais du dédouanement du communisme national et international, qui ne font qu'un, sous les espèces de M. Khrouchtchev. (Nouveaux applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Il existerait peut-être un moyen — je me permets de l'indiquer en toute simplicité au Gouvernement — de limiter les dégâts. Il suffirait que le compte rendu des faits et gestes de M. Khrouchtchev soit assuré par la radiodiffusion française dans le même état d'esprit que le compte rendu des séances de notre Assemblée, état d'esprit dont notre collègue M. Diligent nous citait l'autre jour de si scandaleux exemples. Mais n'y comptez pas trop. La radiodiffusion française aura certainement beaucoup plus d'égards pour le premier des députés soviétiques que pour les représentants du peuple français. (Applaudissement sur certains bancs au centre et divers bancs à droite.)

M. Jean-Marie Le Pen. C'est sûr.

M. Patrice Brocas. C'est triste à constater, mais c'est la vérité.

Je n'accuse certainement pas le Gouvernement d'avoir donné des directives en ce sens à ses fonctionnaires, mais, ce qui est grave, c'est l'état d'esprit que ces faits dénotent; ce qui est grave, c'est que certains puissent penser qu'en se livrant à un antiparlementarisme de bas étage ils ne nuisent pas à leur carrière. Au demeurant, comment ne seraient-ils pas encouragés dans cet état d'esprit par l'atmosphère générale qui entoure les rapports du Gouvernement et du Parlement, atmosphère qui vient d'être critiquée si énergiquement par l'orateur qui m'a précédé à la tribune? Il n'est pas de surenchère dans la rigueur irritante et tâtilonne contre le Parlement à laquelle depuis de longs mois le Gouvernement ne se soit livré: surenchère du règlement par rapport à la Constitution, surenchère dans l'interprétation même du règlement. Cette attitude a déjà été condamnée à plusieurs reprises par tous les chefs des groupes politiques de cette Assemblée.

Je le sais bien, les institutions sont en rodage! Je sais que l'édifice politique repose aujourd'hui en grande partie sur une personnalité prestigieuse. Mais ne serait-il pas justement de notre devoir de profiter de ce répit dans les querelles qui nous divisaient — répit provisoire, je le crains — pour donner une vie réelle à des institutions qui, un jour, devront assumer la relève d'un homme? Or c'est le contraire que l'on fait. La mécanique constitutionnelle grince et, si nous n'y prenons garde, un jour elle va gripper! Il est temps de signifier au Gouvernement qu'il fait fausse route. Pour reprendre un de ces mois historiques par lesquels s'est exprimée la pensée des fondateurs de la démocratie moderne, nous pensons que « l'arbitraire de l'exécutif a grandi, qu'il ne cesse de croître et qu'il est temps d'y porter un coup d'arrêt! »

Vous êtes les représentants élus du peuple et vous avez à défendre les devoirs que vous impose la Constitution. Peu importe, je le dis en toute naïveté, le nombre de voix que recueillera notre motion! Ce qui importe, c'est qu'au cours de ce débat se dégage une très large majorité, non pas pour renverser le

Gouvernement, mais pour lui signifier solennellement qu'il est engagé dans une mauvaise voie. (Applaudissements au centre gauche, sur plusieurs bancs à l'extrême gauche et quelques bancs à droite.)

Vous êtes les élus du suffrage universel, et comme tels, les dépositaires de la légitimité démocratique. Ce ne sont pas vos droits qu'il s'agit de défendre, mais ceux de vos mandants. Ce sont les compétences et les devoirs que vous assigne la charte fondamentale de l'Etat.

Ce serait un grand malheur pour ce pays si, d'abandon en abandon, le Parlement venait à ne plus être qu'une simple chambre consultative.

Vous ne pouvez pas vouloir cela; c'est pourquoi je pense que vous saurez veiller au salut des institutions de la République. (Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Paquet. (Applaudissements à droite.)

M. Aimé Paquet. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, les membres de l'opposition et ceux qui désirent y entrer ont déposé une motion de censure. C'était leur droit. Je dirai même que c'était leur devoir.

Mais notre droit et notre devoir, à nous membres de la majorité, est de répondre.

Mes amis du groupe des indépendants et d'action sociale, qui ont délégué avant moi à cette tribune M. François Valentin, m'ont chargé plus spécialement de traiter des problèmes économique, financier et agricole. J'évoquerai aussi, très brièvement, le problème constitutionnel et celui des anciens combattants. Mais vous pourrez constater, monsieur le Premier ministre, que, sans m'être concerté avec M. Valentin, je dirai les mêmes choses que lui. (Rires à l'extrême gauche.)

Mais oui! mes chers collègues, et c'est ce qui donnera plus de prix à mon propos, car il traduira le sentiment profond d'un grand nombre de membres de la majorité.

En ce qui concerne les anciens combattants, vous n'auriez pas dû, monsieur le Premier ministre, faire ce que vous avez fait. Quand on est contraint de demander des sacrifices à la nation, il est très condamnable de les imposer à ses plus vieux serviteurs, qui ont été aussi les plus braves et qui, dans une période dramatique de notre histoire, ont su nous garder la liberté. Vous avez donc eu tort, et vous êtes d'autant moins excusable que, dans ce domaine, M. Gaillard et M. Bourgeois-Maunoury, membres distingués du parti radical, avaient déjà fait une bien timide incursion et, sans aller aussi loin que vous êtes allé, bien sûr, avaient déjà dressé contre eux l'immense majorité des anciens combattants.

M. Félix Gaillard. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Aimé Paquet. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Félix Gaillard, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Félix Gaillard. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Je précise que jamais, dans le passé, le gouvernement, dont j'ai fait partie puis que j'ai dirigé, n'a porté atteinte aux droits des anciens combattants.

M. Aimé Paquet. Mon cher collègue, si vous m'aviez écouté, vous ne seriez probablement pas intervenu. J'ai dit que, dans ce domaine, sans être allé aussi loin qu'est allé M. le Premier ministre, vous aviez déjà tenté une timide incursion.

M. Félix Gaillard. Non!

M. Aimé Paquet. C'est tellement vrai que vous avez été contraint de poser la question de confiance sur ce sujet. J'en appelle aux anciens qui sont ici; ils ne pourront pas ne pas me donner raison.

M. Félix Gaillard. Nous n'avons pas porté atteinte aux droits des anciens combattants.

M. Aimé Paquet. Je n'ai pas dit cela.

M. Félix Gaillard. Je vous remercie de m'en donner acte.

M. Aimé Paquet. J'ai dit que vous aviez tenté une timide incursion dans ce domaine. Je n'ai rien à retirer à mon propos. Je vous donne bien volontiers acte de votre déclaration.

Vous n'avez pas voulu, monsieur le Premier ministre, céder aux pressions de toutes sortes et je le comprends, car, autrefois, les gouvernements y ont cédé trop souvent. Mais là, ce n'était pas la même chose, et permettez-moi de vous dire, pour conclure sur ce point — car ce n'est pas l'essentiel de mon propos — que c'est une injustice, et que réparer une injustice, reconnaître une erreur, ce n'est pas faire preuve de faiblesse, mais c'est se grandir, quelles que soient les fonctions que l'on assume. (Applaudissements à droite.)

En ce qui concerne la Constitution, c'est l'ancien qui va parler.

Croyez-moi, monsieur le Premier ministre, j'ai connu le régime d'assemblée, avec un certain nombre de mes collègues. J'en ai souffert comme chacun. J'ai connu cette assemblée toute-puissante, qui descendait jusque dans les détails, qui se ridiculisait

parfois, qui paralysait les gouvernements et qui conduisait le pays à sa perte.

Je comprends parfaitement que vous luttiez de toutes vos forces afin que nous ne retombions pas dans ces errements du passé. Je comprends parfaitement vos scrupules et votre volonté, mais je me permets de vous dire : faites attention !

M. François-Valentin l'a dit, une constitution a été adoptée par l'immense majorité de ce pays, constitution qui assure la séparation des pouvoirs. Le Président de la République doit arbitrer, le Gouvernement définir et conduire la politique du pays, l'Assemblée nationale contrôler, et rien d'autre.

Alors, sans m'étendre davantage, je terminerai ce chapitre en disant : faites attention, il n'y a pas de domaine réservé, il ne peut y avoir de domaine réservé. Nous entendons ne pas vous gêner, mais, comme élus du peuple, nous entendons également assumer toutes nos responsabilités et faire tout notre devoir.

Nous estimons — et nous vous le disons franchement — que nous sommes des députés à part entière et nous vous demandons de ne pas confondre, comme vous le disait M. François-Valentin, autoritarisme et autorité.

J'en arrive à l'essentiel de mon propos, la politique agricole, la politique économique et financière.

Mesdames, messieurs, la motion de censure dénonce la politique anti-agricole du Gouvernement.

Il est vrai que, fin décembre 1958, des erreurs graves, voire des injustices, ont été commises dans le domaine agricole dont certaines, qui touchent à la viticulture, pourraient lui être fatales si vous n'y portiez remède.

Il est regrettable que l'indexation ait été abandonnée. Nous savons, certes, qu'une économie dont tous les éléments sont indexés n'est pas viable. Mais, ayant maintenu l'indexation pour le salaire minimum interprofessionnel garanti, il eût été sage et juste de la maintenir au moins pour les prix-planchers, qui constituent le salaire minimum de l'agriculture. Ce sont là des choses que nous vous avons dites et que nous ne pouvions pas ne pas vous rappeler aujourd'hui.

Mais si nous entendons formuler franchement les critiques qui nous semblent pleinement justifiées, nous entendons aussi défendre votre Gouvernement contre des accusations injustes.

Il est injuste de ne pas reconnaître certains efforts méritoires qui ont été accomplis. Les prix du lait, de la betterave, de la viande ont été fixés comme le demandaient les professionnels eux-mêmes. Il faut ajouter toutefois, parce que c'est vrai, que la sécheresse vous y a poussé.

Vous avez respecté les engagements de vos prédécesseurs en contribuant à l'équilibre du budget social de l'agriculture par une aide substantielle de neuf milliards de francs, ce qui permet de revaloriser les rentes du travail et de payer les retraites de nos vieux.

Votre ministre de l'agriculture a pris l'engagement de nous soumettre au printemps prochain un projet étendant l'assurance maladie à tous les exploitants agricoles et de concourir à son financement par une aide importante de l'Etat, ce que nous considérons comme un dû et non pas comme une charité — je l'ai expliqué longuement, il y a quelques jours, à cette tribune.

Votre ministre de l'agriculture a encore pris l'engagement de nous soumettre d'ici le printemps un projet de statut de l'enseignement agricole, que nous attendons depuis dix ans.

Il n'est pas juste de nier que vous avez dû faire face, en pleine période de redressement économique et financier, à une sécheresse sans précédent qui a accru considérablement vos difficultés et il n'est pas juste de dissimuler que votre marge de manœuvre était rendue très étroite par la situation quasi désespérée dans laquelle vous avez trouvé l'économie et les finances. (Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.)

Nous avons beaucoup de choses à vous reprocher, mais j'affirme qu'il n'est pas juste que vos censeurs d'aujourd'hui soient, presque dans tous les cas, les responsables d'hier. (Applaudissements sur divers bancs à droite, à gauche et au centre.)

L'inflation et les dévaluations qu'elle rend inévitables — nous en avons connu sept depuis 1945 — ont fait un mal immense à l'agriculture du pays. Elles cachent le mal, mais, quand vient l'heure du redressement, le mal apparaît dans toute son ampleur.

Le redressement opéré par M. Pinay en 1952 nous a valu deux années difficiles. C'est vrai. Au sortir de l'inflation, les choses sont toujours difficiles. Mais ensuite, nous avons connu trois ans d'expansion dans la stabilité.

Le redressement de 1959 nous vaut les mêmes difficultés ; mais puisqu'il est à peu près réalisé, il faut que vous entendiez ce que je vais dire maintenant. D'ailleurs, ce redressement ne sera durable — vous le savez bien — que si vous acceptez de jouer pleinement la carte de l'agriculture. Et quelle carte !

Nous sommes entrés de plain-pied dans le Marché commun et, le dos au mur, nous devons faire face seuls à nos échéances. Nous devons équilibrer nos importations par nos exportations. Or nous devrions être les fournisseurs naturels d'une Europe qui achète 25 p. 100 de ses produits alimentaires.

Quelle carte ! ai-je dit. Les seules productions animale et végétale représentent autant que les productions mécanique, sidérurgique, automobile, chimique et énergétique réunies. Nos prix sont les plus bas d'Europe et, quand nous exportons des produits agricoles, nous n'exportons pas des matières premières qu'il aurait fallu acheter à grand renfort de devises, nous ne faisons qu'exporter du travail et du soleil.

Il n'est pas possible que nous persistions à faire de notre agriculture une économie de subsistance. S'il devait en être ainsi, nous connaîtrions avant vingt ans une situation dramatique.

La politique absurde et démagogique — vous êtes en train de la payer très cher — qui a été faite depuis vingt ans en matière de loyers nous a conduits à la crise du logement que l'on sait et contraint votre Gouvernement à faire un effort gigantesque en faveur de la construction. Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, craignez que l'agriculture ne se trouve bientôt dans la même situation.

Je m'excuse, monsieur le Premier ministre, de vous dire ces choses avec une certaine passion, mais, les sachant vraies, nous voudrions vous convaincre de leur véracité.

Il me reste maintenant à ramener vos censeurs, qui sont en même temps les nôtres, à un peu plus de modestie en leur rappelant quatre faits.

En septembre 1957, le Parlement fut convoqué en session extraordinaire, à la demande de la majorité des députés, tant était dramatique la situation agricole du moment, et vous savez qui était à ce moment-là au gouvernement : ce sont, pour certains d'entre eux, les signataires de la motion de censure ! Il y eut vingt interpellateurs qui dénoncèrent la carence de la politique agricole du Gouvernement.

Nous nous sommes battus à quelques-uns ici — je m'adresse aux anciens — pendant de longues semaines, en décembre 1956, contre un projet odieux par lequel on entendait, dans un moment difficile, imposer à l'agriculture plus de 30 milliards de charges nouvelles. Ceux qui voudraient nous les imposer sont les signataires de la motion de censure ! (Applaudissements à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.)

En 1956, M. Ramadier interdisait aux caisses publiques d'accorder des crédits, hors des programmes agréés, aux collectivités locales qui entendaient s'équiper.

Et ce fut là une décision dramatique, qui paralysa l'équipement des communes rurales. (Applaudissements à droite. — Protestations à l'extrême gauche.)

Aujourd'hui, je constate que les choses vont moins mal, deviennent moins difficiles, que sont rétablis ces prêts. Je tenais à le signaler au passage. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Pour terminer ce chapitre, je me permets de vous citer deux extraits du *Journal officiel* du 12 décembre 1956. Je m'excuse de cette lecture, mais je crois qu'elle a son prix.

Première citation : « Personne n'a la naïveté de croire un seul instant que le budget de l'agriculture puisse être amélioré dans les circonstances actuelles ; mais on peut déplorer que l'agriculture soit encore très loin de retenir l'attention qu'elle mérite de la part des pouvoirs publics. »

Deuxième citation : « On nous a dit : vous n'avez pas encore amorcé une politique agricole à long terme. Que l'on se souvienne seulement que nous venons de vivre une année dramatique. Nous avons dû subir, en effet, les gelées du mois de février et faire face à la pénurie de certains produits alimentaires. » Voyez, les choses sont toujours les mêmes. « Ainsi que je l'ai dit déjà, si j'ai accepté certaines décisions prises par le ministre des affaires économiques et financières, c'est pour ne pas manquer à mon devoir de patriote, car il s'agit en définitive de sauver notre monnaie. Les choses sont toujours les mêmes ! « Une autre attitude risquait de la déprécier et les agriculteurs eux-mêmes en auraient été victimes, et vous le savez bien. »

La première citation, mesdames, messieurs, est de M. Rincant, membre du parti socialiste ; quant à la deuxième, elle est de M. Dulin, membre éminent du parti radical-socialiste, ministre de l'agriculture de l'époque. (Rires et applaudissements à droite et sur de nombreux bancs à gauche et au centre.)

J'ai dit tout à l'heure que l'opposition avait le droit et le devoir de déposer sa motion de censure.

J'ai dit que la majorité avait le droit et le devoir de se défendre. (Applaudissements à droite, à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)

Il est donc bien vrai que leur politique n'était pas meilleure que la vôtre, ce qui n'est pas une référence, d'ailleurs (Rires à droite.) L'année 1959 a été tout aussi dramatique que l'année 1956. Il vous a fallu faire face à l'inflation que vous ont léguée les autres...

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Aimé Paquet. ... et à la sécheresse. Il n'empêche que si MM. Dulin et Rincant étaient députés, ils auraient l'un et l'autre signé la motion de censure. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)

Je dis bien — et j'aborde la quatrième partie de mon exposé — qu'il vous a fallu faire face à l'inflation léguée par les autres, et c'est pourquoi, je le déclare bien sincèrement, j'eusse préféré ne pas trouver dans cette motion le dernier paragraphe « condamnant la politique économique et sociale du Gouvernement qui compromet les chances d'un nouveau départ vers l'expansion ».

Il ne me sera pas nécessaire, mesdames, messieurs, d'être très explicite sur ce point, vous en conviendrez. Je vais dresser le bilan.

En 1956, après trois ans d'expansion dans la stabilité rendue possible par le redressement de 1952 de M. Pinay, nous avions — et ce sont des chiffres incontestables — deux milliards de dollars de réserves; le pouvoir d'achat de la classe ouvrière avait augmenté de 25 p. 100; l'épargne était abondante et nous connaissions l'expansion la plus forte du monde; notre balance commerciale était rigoureusement équilibrée.

Après dix-huit mois d'une autre politique — vous savez laquelle et ceux qui la faisaient ont signé la motion de censure — on ratissait les banques, nous n'avions plus un dollar d'argent frais...

M. René Schmitt. Il y avait la guerre l'Algérie !

M. Aimé Paquet. La guerre d'Algérie dure toujours, monsieur, vous le savez bien et cet argument n'est pas valable.

Donc, on ratissait les banques, l'argent était redevenu rare et cher, le déficit mensuel de notre balance commerciale était de 70 milliards et nous tendions la main vers l'étranger pour acheter nos matières premières, afin de faire tourner nos usines et d'assurer du travail à nos ouvriers. (Applaudissements à droite, à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Jean Durroux. Est-ce que les profils avaient diminué ?

M. Aimé Paquet. Aujourd'hui — je m'adresse à ceux qui ont signé la motion de censure et — leur demande d'être objectifs et d'accepter de le constater — après un an d'expérience d'une autre politique, de notre politique, de votre politique, monsieur le Premier ministre, nous avons de nouveau deux milliards de dollars en réserve, notre balance commerciale est équilibrée, l'argent est redevenu plus abondant et moins cher et nous remboursons nos dettes, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Nous sommes enfin redevenus un pays libre. (Vifs applaudissements à droite, à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)

A l'extrême gauche. Dits-le aux ouvriers et aux fonctionnaires.

M. le président. Monsieur Grenier, ne criez pas ainsi ! Vous n'avez pas le droit d'interrompre.

M. Aimé Paquet. Je ne veux provoquer personne, mais l'opposition ayant eu le droit — et elle en avait le devoir — de déposer une motion de censure, j'ai d'abord le droit — et c'est mon devoir — de répondre et de nous défendre. (Applaudissements à droite, à gauche et au centre.)

Je répète que nous sommes enfin redevenus un pays libre et que nous n'avons plus à tendre la main vers les autres.

Aujourd'hui, le travail est assuré pour tous. (Protestations à l'extrême gauche.)

M. Fernand Grenier. Mais il n'est pas payé ! Et les chômeurs !

M. Aimé Paquet. La durée moyenne hebdomadaire du travail est en accroissement et, si nous savons être raisonnables, nous pourrions, en 1960, élever le niveau de vie de chacun.

Est-il utile, mesdames, messieurs, de vous demander quelle est, de ces deux politiques dont je viens d'évoquer les résultats, la plus sociale ?

Je ne peux pas ne pas citer quelques lignes du projet de loi n° 5169 « portant assainissement économique et financier », déposé le 20 juin 1957. Je conseille aux nouveaux députés de retirer cet opuscule à la distribution. Ils trouveront, à la page 7, les lignes suivantes :

« Le Trésor ne peut plus faire face aux engagements de l'Etat. La nation ne peut plus faire face à ses paiements extérieurs. »

Cela signifiait la faillite à l'intérieur, la faillite à l'extérieur, l'asphyxie économique et le chômage en perspective. Voilà ce qu'était la situation au mois de juin 1957 !

Ce texte est signé par M. Bourguès-Maunoury, par M. Félix Gaillard, membres éminents du parti radical, par M. Albert Gazier et par M. Jean-Raymond Guyon, membres éminents du parti socialiste. Je ne crois pas me tromper en disant que si MM. Bourguès-Maunoury, Albert Gazier et Jean-Raymond Guyon étaient ici, ils auraient, eux aussi, signé la motion de censure. (Applaudissements à droite, à gauche et au centre.)

J'en ai terminé.

Monsieur le Premier ministre, le redressement que vous avez opéré avec votre Gouvernement est prodigieux, mais il vous faut maintenant préparer l'avenir. Votre tâche est immense. Dans les quatre ou cinq années qui viennent, nous devons donner du travail à deux millions de travailleurs supplémentaires dans ce pays ; il nous faudra élever de plus en plus le niveau de vie et aider, plus encore que nous ne le faisons

aujourd'hui, nos pays sous développés, l'Algérie et les Etats de la Communauté. Nous vous demandons de forger l'outil qui nous permettra de faire face à ces tâches.

Vous avez fait un effort — et vous êtes les premiers à y avoir songé depuis six ans — en faveur de la recherche scientifique, de la formation des hommes, de la vulgarisation agricole et de l'organisation des marchés.

Mais il faut à notre sens faire davantage encore. Créer un excellent outil de production est certes indispensable, mais former des hommes qui sauront efficacement l'utiliser l'est, tout autant. Abaisser les coûts de production, accroître la production, stocker, réduire, par une organisation des marchés plus poussée, la marge souvent scandaleuse entre les prix à la production et les prix à la consommation, telle est votre immense tâche.

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Aimé Paquet. Pour la réaliser, nous sommes décidés à vous aider de toutes nos forces. Je vous dis ces choses avec passion. Mais, comment, mesdames, messieurs, ne pas parler avec passion, quand par delà vos personnes, messieurs les ministres, il s'agit de la France, de son régime, de la liberté qui lui est attachée ?

Oui, nous sommes prêts à vous aider. Nous respectons nos engagements. Mais, je vous en prie, sachez tenir compte des avis de vos amis, de votre majorité. Gouvernez avec elle, en vous appuyant sur elle. N'agissez pas comme si vous gouverniez, parfois, contre elle. (Applaudissements à droite, à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Charles Bosson. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Charles Bosson. Mes chers collègues, après cette chasse à courre diurne et nocturne à travers la forêt budgétaire, sommes-nous arrivés à l'instant solennel de l'hallali ?

M. Edmond Bricout. Mais il n'y a pas encore d'hallali !

M. Charles Bosson. Je ne le pense pas et je ne le souhaite pas. Certains qui l'espèrent s'en réjouissent. D'autres le craignent.

En ce qui nous concerne, nous venons à cette explication avec la gravité et la détermination qu'exige ce qu'on appelle parfois la minute de vérité. Elle peut être utile si elle ouvre un dialogue malheureusement interrompu, malgré nous, entre le Gouvernement et le Parlement.

Cette minute me paraît fort bien choisie pour un examen de conscience ou pour une autocritique, si l'on préfère, car nous en sommes presque à la date anniversaire de notre élection et, il y aura bientôt un an, monsieur le Premier ministre, que vous avez sollicité la confiance de cette Assemblée sur votre programme.

Nous sommes de ceux qui ont répondu à votre appel et nous avons par là-même le devoir particulier de faire le point ce soir.

Mes amis et moi-même avons cependant éprouvé de graves hésitations au lendemain des fameuses ordonnances dont plusieurs avaient blessé quelques-uns de nos aspirations ou de nos convictions les plus profondes : une sévérité financière exigée sans doute par la conjoncture, mais trop inégalement répartie et touchant souvent les plus faibles ; la remise en cause des prestations de sécurité sociale et d'allocations familiales qui étaient pour nous chose sacrée, et cela, à l'heure même où la récession économique frappait tant de foyers populaires en les privant, notamment, des heures supplémentaires si indispensables ; la suppression des indexations, qui enlevait à l'agriculture française une garantie indispensable des circonstances atmosphériques si souvent malheureuses et était en même temps à la jeunesse paysanne la confiance qui lui était nécessaire pour s'enraciner dans nos villages ; enfin — nous l'avons déjà dit aujourd'hui et c'est l'origine politique de ce débat — de graves fautes de psychologie, telle cette injure faite aux anciens combattants, à qui l'on a arraché brutalement ce que la veille un appel avait demandé à leur seule générosité. (Applaudissements au centre gauche.)

Trop de textes donnaient l'impression que certains technocrates, étrangers aux contacts humains, avaient pris leur revanche en profitant de la précipitation de cette inflation réglementaire.

Nous vous avons cependant apporté nos voix, monsieur le Premier ministre, dans un souci de logique et d'efficacité.

Nous avons voté la Constitution garantissant la stabilité du pouvoir dans le respect de la représentation nationale. Nous avons fait campagne pour le général de Gaulle, restaurateur d'une République forte dans la tempête qu'ont connue les institutions démocratiques, et symbole de nos espoirs d'une paix en Algérie.

Il nous a donc paru logique et nécessaire de renforcer par notre adhésion le premier gouvernement de la V^e République, en vous exprimant, à l'époque, notre souci de voir votre Gouvernement reprendre une politique d'expansion économique et de progrès social, chercher une juste solution à la vieille querelle sociale dans le respect des libertés constitutionnelles, poursuivre une politique de promotion humaine et de paix généreuse en Algérie et, enfin, continuer l'unification économique et politique de notre vieille et toujours jeune Europe, qui reste la messagère des plus hautes valeurs de civilisation.

Nous vous avons — par ma bouche — annoncé un soutien loyal et vigilant. Je pense, monsieur le Premier ministre, que vous nous rendrez cette justice que nous avons toujours tenu parole.

En procédant au bilan de cette première année, je m'efforcerais, comme toujours, de rester objectif. Au crédit de votre Gouvernement, auquel collaborent des amis, je mettrai le redressement de nos finances intérieures et surtout de nos finances extérieures ; sur le plan social, la suppression de la franchise de 3.000 francs, l'augmentation, hélas ! trop insuffisante, des allocations familiales, des textes généraux sur l'intéressement du personnel, sur la promotion sociale et sur la formation syndicale.

En Algérie, notre pays a défini une politique audacieuse de paix dans la libre détermination des populations algériennes, qu'elles soient de souche européenne ou musulmane. Enfin, votre Gouvernement, malgré les hésitations de certains de nos alliés, a manifesté sa ferme résolution — avec le soutien pratiquement unanime de cette Assemblée — de défendre Berlin, tête de pont de l'Europe libre.

Au débit — il y a un débit, comme dans tout bilan — je noterai d'abord que le redressement financier s'est fait trop souvent en pesant sur le pouvoir d'achat des classes populaires, même en ce qui concerne la dévaluation dont on a stoppé les incidences de hausses en réduisant la demande sur le marché. Et l'on craint de plus en plus, non seulement dans les milieux syndicalistes ouvriers, mais dans les milieux dirigeants de notre industrie et de notre commerce, une gestion trop strictement comptable qui considérerait le palier obtenu comme définitif, alors qu'il doit être, selon nous, le tremplin d'une relance de l'économie nationale pour répondre aux besoins de notre immense jeunesse.

Le coût de la vie, pendant ces mois, n'a fait, hélas ! qu'augmenter, sans qu'une agriculture, durement touchée par la sécheresse, bénéficie de hausses qui restent spéculatives. Faut-il citer, une fois de plus, la viande ? Le prix du bifteck monte toujours dans nos villes, alors que les prix à la production, eux, n'ont cessé de baisser ? Ce n'est pas le paysan qui profite de telles hausses, mais une spéculation éhontée qui empoche au détriment et des consommateurs et des producteurs. (Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.)

Nous savons, monsieur le Premier ministre, l'effort que poursuit en ce moment votre Gouvernement pour arrêter cette hausse des prix, sans mettre en cause la légitimité d'une revalorisation des prix agricoles, mais par la lutte contre la spéculation. Nous souhaitons la réussite de cet effort méritoire. Mais c'est toute une politique économique, sociale et agricole qu'il est urgent de reconsidérer et de traduire en actes, car — je pense que nous sommes nombreux à le sentir dans nos provinces comme à Paris — le prestige du général, qui demeure grand au sein même des masses populaires et syndicalistes, ne suffira pas toujours à maintenir dans l'attente et dans l'espoir une classe populaire qui souffre et une classe paysanne qui est de plus en plus inquiète. Demain, nous pourrions nous réveiller devant des routes occupées et devant des grèves dans les bureaux et les usines. Prenons garde !

Puis-je regretter par ailleurs que votre Gouvernement, si audacieusement novateur en Afrique, où il épaula avec tant de générosité les jeunes peuples qui arrivent à leur majorité, se montre si rétrograde en Europe ? Comment justifier une position intellectuelle si profondément contradictoire qui vous fait dire aux jeunes peuples d'Afrique : Les crises nationales sont dépassées, ce sont les grands ensembles humains qui sont l'avenir, alors que, au même moment, dans notre vieille France et à notre âge, nous paraissions souffrir d'une crise nationaliste d'adolescence, alors que c'est l'heure de l'Europe qui, partout, a sonné. (Applaudissements au centre gauche, sur certains bancs à gauche et sur divers bancs.)

Nous n'accepterons jamais de confondre le patriotisme, amour de l'âme et du corps charnel de la patrie, avec je ne sais quelle philosophie nationaliste étrangère aux traditions de nos pères. (Applaudissements au centre gauche.)

J'en arrive enfin au dernier article de ce débat : l'application de la Constitution par votre Gouvernement dont des orateurs prestigieux, particulièrement M. Valentin, ont dit toute l'inquiétude qu'elle créait, non seulement au Parlement mais aussi dans le cœur de tous les hommes amis de la liberté et particulièrement dans les rangs de votre majorité.

C'est le problème politique central de ce jour.

Nous avons voté une constitution qui comporte des prérogatives présidentielles et des responsabilités parlementaires et qui a voulu instaurer un équilibre entre exécutif et législatif.

Comment équilibrer et comment arbitrer si un pouvoir étouffe l'autre ?

Seuls les ennemis de la liberté pourraient se réjouir du grignage des institutions que nous voulons, au contraire, défendre dans le cadre même de la Constitution que nous avons voulue et votée.

Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement — la Constitution l'édicte — est responsable devant cette Assemblée. Je vous en supplie, traitez-la comme une assemblée parlementaire et non plus comme une assemblée consultative ! (Applaudissements au centre gauche, sur de nombreux bancs à gauche et divers bancs à droite et à l'extrême gauche.)

Pourquoi, je vous le demande, avoir voulu une épreuve de force avec ce Parlement sur le budget des anciens combattants ? C'est une si pitoyable et si douloureuse querelle !

Pourquoi avoir refusé à votre majorité une satisfaction attendue alors que l'argument financier présenté par le Gouvernement n'a aucune base réelle ? Tout le monde le sait bien ici. (Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.)

Un ami, ce matin, me rappelait un dicton populaire : « Entêtement n'est pas toujours sagesse ».

On ne se diminue pas, surtout lorsqu'on est fort, on se grandit en acceptant le dialogue avec les élus de la nation. (Applaudissements au centre gauche, sur de nombreux bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.)

Vous avez blessé, dans cette Assemblée, certains hommes qui ont toujours défendu le Gouvernement et nous vous prions de ne plus manier le règlement comme une cravache. Un Parlement d'hommes libres a le devoir de se rebeller contre un tel traitement, pour l'honneur même de la démocratie. (Applaudissements au centre gauche.)

Voilà, monsieur le Premier ministre, un bilan que j'ai voulu impartial. Derrière chacun de mes arguments, il y a des faits précis, des actes et des textes.

L'essentiel de ce passif est transcrit dans une motion de censure dont la tenue fait honneur au régime représentatif et à l'opposition parlementaire et nationale du Gouvernement.

Ce passif, nous en reconnaissons la réalité. Doit-il nous entraîner au vote de cette motion, comme certains de ses signataires voudraient nous y contraindre par leur raisonnement ?

M. René Schmitt. Vous y inviter seulement !

M. Charles Bosson. Vous y inviter, en effet, je rectifie.

Le groupe des républicains populaires et du centre démocratique a décidé, ce matin, après une longue et très sérieuse délibération, de différer sa décision jusqu'à la suspension de séance qui suivra vos déclarations, monsieur le Premier ministre. (Murmures au centre, à gauche et à droite.)

Nous attendons du Gouvernement, demain, une politique d'expansion économique et de réformes sociales, la défense active du pouvoir d'achat des familles populaires, une charte de l'agriculture comportant notamment une garantie efficace des prix, un statut de la formation professionnelle, un plan d'équipement technique et de construction de logements, une organisation de la protection sociale assurant au monde rural une égalité nécessaire avec les autres catégories de la nation. (Applaudissements au centre gauche.)

Enfin, nous attendons de votre gouvernement, ces jours prochains, une solution du problème scolaire conforme à la justice et aux vœux de la majorité qui vous a accordé sa confiance le 16 janvier dernier, ainsi qu'à vos engagements réitérés devant cette Assemblée. (Applaudissements au centre gauche, sur divers bancs au centre et à gauche et sur quelques bancs à droite.)

Ce sont vos réponses à ces questions essentielles, monsieur le Premier ministre, qui nous diront si le dialogue est de nouveau possible entre le Gouvernement et le Parlement, comme nous le souhaitons, et si notre place est toujours à vos côtés. (Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à gauche et à droite.)

M. le président. La suite du débat est renvoyé à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.